



RAPPORT ANNUEL 2010

SURPASSER NOS CIBLES!



 **RRUQ**
Régime de retraite
de l'Université du Québec



TABLE DES MATIÈRES

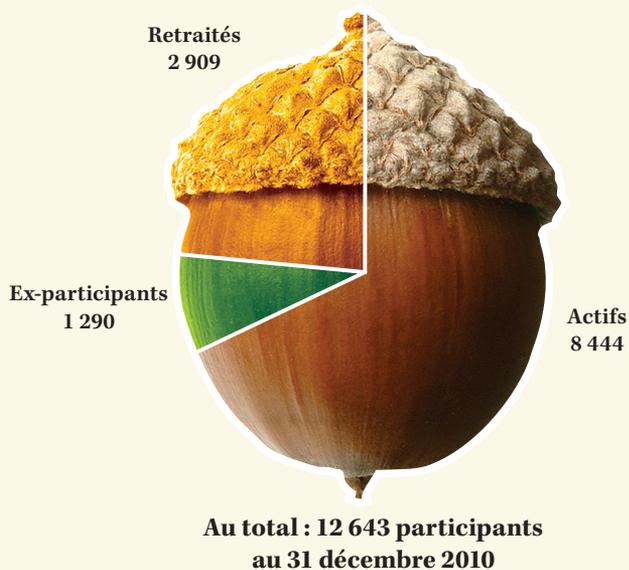
EN UN COUP D'ŒIL	P. 4
MESSAGE DU PRÉSIDENT	P. 5
MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	P. 7
POINT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DU RRUQ	P. 8
MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT DU RÉGIME	P. 10
PROFIL DES PARTICIPANTS	P. 11
SERVICE À LA CLIENTÈLE	P. 13
GOVERNANCE	P. 14
PERSONNES AU SECRÉTARIAT	P. 16
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	P. 17
VOLET ÉDUCATIF : L'INDEXATION DES RENTES EN PAIEMENT	P. 18
RAPPORT DES COMITÉS	P. 19
FRAIS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION	P. 21
PLACEMENTS	P. 22
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	P. 29
FÉDÉRATION DES RETRAITÉS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC	P. 61
LISTE DES RENTIERS EN 2010	P. 62
LISTE DES RENTIERS DÉCÉDÉS EN 2010	P. 64
COMITÉS ET PARTENAIRES	P. 64
PRINCIPAUX CONSEILLERS EXTERNES	P. 65
GESTIONNAIRES DE PORTEFEUILLES	P. 65
CALENDRIER DES ASSEMBLÉES ANNUELLES 2011	P. 66



FAITS SAILLANTS

Évaluation actuarielle	Placements	Services aux participants
<ul style="list-style-type: none"> • L'évaluation actuarielle au 31 décembre 2010 révèle une insuffisance de capitalisation de 77 M\$ (96,9 %). • Cette insuffisance sera payée à même le taux de cotisation de 18,1 %. • La pleine indexation est accordée sur les rentes établies avant 2005. • L'indexation des rentes pour le service accumulé après 2004 est suspendue (IPC -3 %). 	<ul style="list-style-type: none"> • Rendement 1 an : 12,10 % • Cible : 11,16 % • Médiane RBC Dexia : 11,25 % • 14 de nos 20 portefeuilles ont surpassé leur indice de référence. 	<ul style="list-style-type: none"> • 95 % de satisfaction à la suite d'un sondage en 2010 • Le régime compte seulement 3 cotisants pour chaque retraité. • 3 993 participants inscrits au Profil personnel sur le site du RRUQ

EN UN COUP D'ŒIL



Le Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ) s'adresse aux employés des établissements de l'Université du Québec (UQ) et à quelques autres employeurs qui ont des liens avec l'UQ. Il s'agit d'un régime de retraite à prestations déterminées basées sur les cinq années les mieux rémunérées de la carrière du participant : la rente versée est égale à 2 % par année de participation : la rente versée est coordonnée, c'est-à-dire ajustée à 65 ans pour tenir compte des prestations de la Régie des rentes du Québec.

PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS

RÉSULTATS DES TESTS DE CAPITALISATION ET DE SOLVABILITÉ* (%)



* Tests de capitalisation et de solvabilité : la capitalisation prévoit que le régime continuera d'exister indéfiniment alors que la solvabilité suppose que le régime termine à la date d'évaluation (ici, ce serait le 31 décembre 2010).

CROISSANCE DE L'ACTIF (EN MILLIONS \$)



MESSAGE DU PRÉSIDENT

MADAME, MONSIEUR,

Partout dans le monde, le financement de la retraite fait la manchette; presque toutes les semaines, les médias couvrent ce sujet. Le discours porte souvent sur la chance qu'ont les employés du secteur public de bénéficier d'un régime de retraite à prestations déterminées. Il ne faudrait pas oublier que les participants du Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ) versent 50 % des cotisations totales, par opposition à plusieurs régimes privés pour lesquels les cotisations des employeurs représentent beaucoup plus que la moitié de l'ensemble des cotisations versées. Les éditoriaux écrits et télévisés portent aussi sur le niveau de capitalisation et de solvabilité de ces régimes. À cet égard, en 2010, le marché des obligations a, une nouvelle fois, poussé à la baisse les taux d'intérêt de longue échéance. Cela signifie que la valeur des engagements à long terme des régimes a augmenté plus vite que l'accroissement de leur actif. Cette situation a pour conséquence de détériorer la solvabilité des régimes de retraite qui, au 31 décembre 2010, pour 89 % d'entre eux, montraient un déficit.

SANTÉ FINANCIÈRE DU RÉGIME

À la suite de la publication du rapport annuel 2009, le Comité de retraite du RRUQ a commandé aux actuaires désignés une évaluation actuarielle en date du 31 décembre 2009. Les principales hypothèses ont alors été mises à jour afin qu'elles reflètent les conditions du marché ainsi que l'écart entre les résultats et les prévisions. La position de capitalisation du RRUQ s'est améliorée, passant d'un coefficient de 92 % à 94,8 %. Une estimation en date du 31 décembre 2010 affiche 97 %. Les détails de cette évaluation et de l'estimation au 31 décembre 2010 se retrouvent plus loin dans ce rapport. Outre les progrès de la capitalisation, le point essentiel pour les participants et les employeurs concerne le maintien du taux de cotisation à 18,1 % jusqu'au 31 décembre 2012, soit la date obligatoire du dépôt de la prochaine évaluation triennale. Malgré de très bons rendements en 2010, qui dépassent largement nos cibles, nous n'avons pas encore récupéré complètement les pertes de l'année 2008. Rappelons que les années de service avant 2005 sont toujours pleinement indexées. Nous devons toutefois reporter l'indexation de la partie de la rente des retraités qui touche les années de service après 2004.



«VOTRE COMITÉ DE RETRAITE VEILLE
À L'ADMINISTRATION EFFICIENTE DE
VOTRE RÉGIME ET S'ASSURERA DE PRENDRE
LES MESURES NÉCESSAIRES POUR QUE LE
RRUQ PUISSE CONTINUER D'HONORER
SES ENGAGEMENTS AUPRÈS DE TOUS LES
PARTICIPANTS.»

RELATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES

Dans l'exécution de son mandat, le Comité de retraite, guidé par une vision à long terme, suit de près l'évolution de la situation financière du régime et veille continuellement à ce qu'elle soit optimale. En ce sens, le Comité se réjouit de la recommandation de ses membres, voulant que les parties prenantes se soient entendues pour adopter la modification numéro 23.10 au Règlement du Régime (voir p.8 de ce rapport). Cette entente permet ainsi d'éviter une hausse de 0,5 % du taux de cotisation.

Par ailleurs, dans le cadre de sa stratégie de communication, le Comité de retraite tient les parties prenantes au courant de la situation du régime par des rencontres régulières. Le Secrétariat a également diffusé des présentations aux groupes intéressés pour leur donner de l'information sur la santé financière du régime tout en répondant à leurs questions spécifiques. Nous souhaitons continuer dans cette direction et voir à l'amélioration des communications entre tous les intervenants.



HOMMAGE AUX MEMBRES DES COMITÉS

Au nom du Comité de retraite, je remercie grandement les membres suivants qui ont quitté le comité en 2010 : Mme Marie-France Gagnier, présidente du Comité d'éthique et de déontologie, Mme Marie-Hélène Noiseux, M. Daniel Bénéteau, M. Michel Bourassa, M. Pierre Coulombe, M. René Delsanne, M. Martin Roch, ces derniers du Comité de retraite et M. Jacques Dumont, membre externe du Comité de vérification. Leur mandat a pris fin en 2010; nous les remercions pour leur contribution.

Je suis heureux de souhaiter la bienvenue à Mme Marjolaine Viel ainsi qu'à M. Claude Arbour, M. Matthieu Dufour, M. Claude Maheu, M. André Régimbald, M. Clément Roberge et M. Zaki Taboubi. Ces personnes ont été choisies soit par les employés ou leur employeur, élues en assemblée annuelle ou encore par l'Assemblée des gouverneurs.

Je tiens à souligner la précieuse collaboration de toutes les personnes qui œuvrent au Secrétariat et veillent chaque jour au bon fonctionnement des comités et à la gestion du Régime.

Collectivement, nous poursuivons nos efforts afin de toujours nous inspirer des meilleures pratiques. Ainsi, nous nous assurons que ce régime de retraite demeurera solide, et ce, pour tous les participants.

Gilles Picard
Président

CADRE DE GOUVERNANCE

Chaque année, les membres des différents comités effectuent l'autoévaluation de leurs règles de gouvernance. Cet exercice porte sur la revue des dossiers discutés au cours des douze derniers mois, en tenant compte des valeurs que s'est données le Comité de retraite. Ce processus vise à permettre aux comités de rehausser leur productivité et de cerner aussi bien leurs pratiques dynamiques que celles dans lesquelles une amélioration de l'efficacité serait souhaitable.

EFFICACITÉ DU COMITÉ DE RETRAITE

Dans un univers où l'administration des régimes de retraite évolue, que les bourses deviennent plus interdépendantes et risquées, il est essentiel que le Secrétariat du régime et les fiduciaires soient à la fine pointe des nouveautés et des pratiques du marché. Grâce à la tenue régulière de séances de formation, cet aspect n'échappe pas aux membres. En 2010, par exemple, les sujets suivants ont été abordés : le règlement de la Régie des rentes du Québec concernant le financement des régimes de retraite des secteurs municipal et universitaire (le Secrétariat a participé activement à ce projet par la rédaction d'un mémoire pour lequel la Régie a retenu quelques demandes spécifiques du RRUQ); le rôle du gardien de valeurs; l'environnement économique mondial avec ses perspectives et ses risques.

En outre, le Comité de retraite dispose d'un programme de formation des « nouveaux membres ». Cette activité d'une journée complète aide les fiduciaires à s'acquitter de leurs obligations. Le programme élaboré par le Secrétariat couvre les responsabilités juridiques, les concepts et pratiques de gouvernance, la gestion et l'aspect financier des placements ainsi que les méthodes actuarielles.

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



MADAME, MONSIEUR,

Les efforts et les stratégies mises en place au cours des dernières années ont procuré des retombées qui ont surpassé nos cibles en 2010! Autant du côté des rendements obtenus qu'en ce qui a trait à l'évaluation des services rendus aux participants ou de la fréquence d'utilisation du site Internet, on peut affirmer que les objectifs fixés ont été dépassés.

La « récupération » des effets néfastes de l'année 2008 se poursuit à un rythme meilleur que prévu pour ce qui est du niveau de capitalisation du régime en dépit d'une mince avancée du taux de solvabilité. On explique plus loin dans ce rapport les facteurs qui influencent ces deux composantes importantes de la santé du Régime.

RENDEMENT

Avec un actif qui dépasse les 2,4 G\$, représentant une hausse de 260 M\$, le rendement annuel au 31 décembre 2010 atteint **12,1 %**. Ce résultat devance largement notre cible et se situe bien au-dessus de la médiane des grandes caisses de retraite canadiennes, soit au premier quartile de cet univers.

Même en tenant compte des trois années de performance négative (2001-2002 et 2008) de la dernière décennie, sur une période de 35 ans, le rendement moyen annuel s'établit à 9,84 %. Le Régime de retraite de l'Université du Québec s'est donc hissé au-dessus du rendement à long terme attendu de l'évaluation actuarielle. Ce gain des placements s'avère essentiel à la solidité du régime, car il assure environ 63 % du financement des prestations.

GESTION DE L'ÉQUILIBRE

Nous misons sur un horizon de placement à long terme puisque le RRUQ versera des prestations dans 70 ans et plus aux jeunes participants d'aujourd'hui. Nous devons alors tenir compte de l'importance des engagements du Régime, de la durée de versement des rentes et de leur évolution économique. Le portefeuille est bâti avec des placements comportant des niveaux de risque appropriés pour répondre aux besoins futurs. C'est ainsi que le Comité de placement, sur recommandation du Secrétariat, privilégie une orientation plus défensive, mais a néanmoins tiré profit des occasions d'investissement, comme en témoigne notre taux de rendement.

« SURPASSER NOS CIBLES! UN RÉSULTAT
ATTEINT À PLUSIEURS ÉGARDS EN 2010. »

SERVICE AUX PARTICIPANTS

Nous avons mis en place lors de la dernière année une formule d'évaluation qui mesure la satisfaction des participants à l'égard de la qualité du service, particulièrement par l'équipe de l'administration des prestations (Direction de l'actuariat). Cette évaluation montre qu'en 2010, nous avons surpassé des normes de qualité élevées, établies dans notre politique de service à la clientèle. Quant à la consultation du site Internet du RRUQ, nous sommes heureux de constater qu'elle poursuit une courbe ascendante et le nouveau bond du nombre d'adhésions contribue à l'autonomie de ses utilisateurs.

DEVOIR D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Le Comité de retraite et le Secrétariat ont établi des critères professionnels de conduite qu'ils exigent aux fiduciaires et aux employés. Ceux-ci sont définis dans le Code d'éthique et de déontologie, qui touche, entre autres, les actes criminels, les conflits d'intérêts, les opérations financières de particuliers, la confidentialité, le respect de la profession, les cadeaux et gratifications. Au début de chaque année, tous les membres du Comité de retraite et tous les employés doivent signer une déclaration qui confirme le respect de ce code.

RECONNAISSANCE

Je remercie le Président ainsi que tous les membres des comités pour leur soutien dans la réalisation en cours du plan stratégique du RRUQ et du plan d'affaires annuel. Leurs conseils et leur enthousiasme à toujours améliorer la gouvernance du régime m'impressionnent.

Nous embauchons des gens qui se soucient des participants et qui endossent la mission du Secrétariat. Je tiens à souligner leur empressement à offrir des services exceptionnels que méritent les cotisants du régime. Ils ont toute ma gratitude.

Le panorama des retraites se transforme; nous examinerons tous les facteurs susceptibles de produire une incidence sur le régime. Vous pouvez compter sur nous.

Richard Laflamme
Directeur général

POINT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DU RRUQ



M. MICHEL MONTOUR
DIRECTEUR DE L'ACTUARIAT

Le RRUQ a déposé une évaluation actuarielle à l'Agence du revenu du Canada et à la Régie des rentes du Québec en septembre 2010 qui fait état de la capitalisation et de la solvabilité du Régime au 31 décembre 2009.

La première conséquence de cette évaluation fut de faire passer la cotisation totale en pourcentage de la masse salariale admissible de 17,9 % à 18,1 % à compter de juin 2010. L'augmentation de 0,2 % s'explique principalement par un vieillissement normal des participants du RRUQ. La crise financière de 2008 n'affecte en rien le taux de cotisation grâce aux divers outils de financement mis en place en 2005, par exemple l'indexation conditionnelle. La crise a cependant accru légèrement le risque, à long terme, de devoir augmenter la cotisation dans le futur.

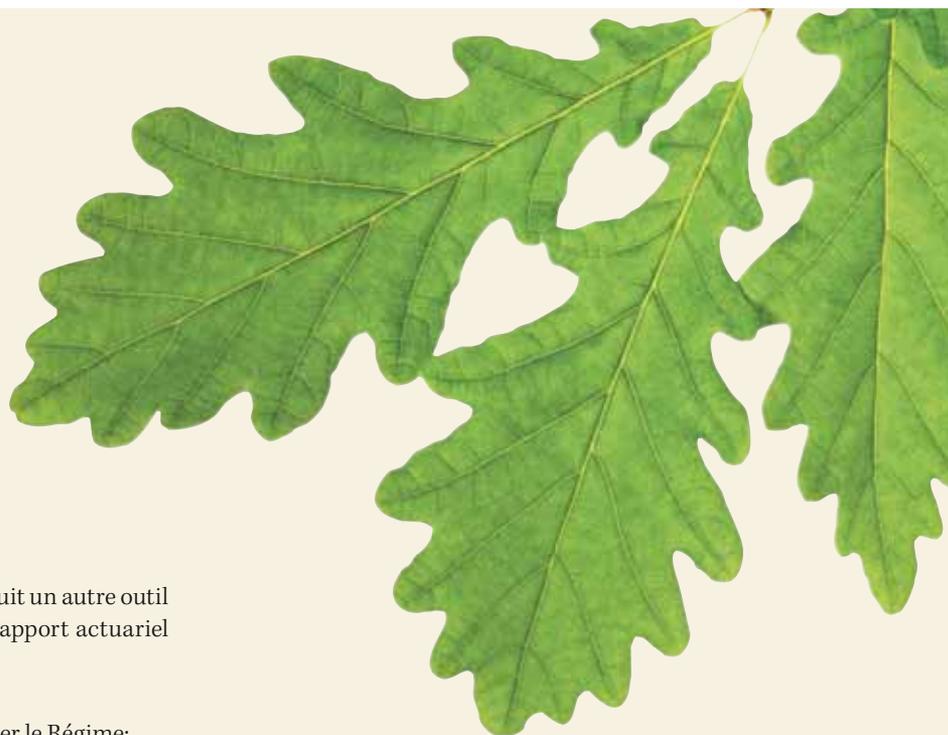
La capitalisation du Régime s'élevait à 94,8 % lors de l'évaluation actuarielle du 31 décembre 2009. Étant donné que le rendement 2010 de 12,1 % a été supérieur au rendement attendu qui était de 7,0 %, le ratio de capitalisation (soit l'actif à la valeur marchande sur les engagements du Régime sur une base de continuité) s'est amélioré au cours de 2010. La capitalisation au 31 décembre 2010 s'élève à près de 97 %.

En ce qui concerne la solvabilité, la situation s'est légèrement améliorée. Rappelons que le ratio de solvabilité représente l'actif à la valeur marchande sur le passif, et ce, sur une base de liquidation du Régime à la date d'évaluation, avec des hypothèses de rendement basées sur le rendement des obligations à long terme comme prescrit par la législation.

Dans l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2009, la solvabilité se chiffrait à 76,7 %. Nous estimons qu'au 31 décembre 2010, ce ratio a progressé pour s'établir à 77 %. L'excellente performance du portefeuille en 2010 a pratiquement été effacée par la baisse de rendement des obligations du Canada, avec une échéance de 30 ans utilisée pour calculer les engagements du Régime.

RÉSULTATS DES TESTS DE CAPITALISATION ET DE SOLVABILITÉ (%)





En plus de l'évaluation actuarielle, le RRUQ produit un autre outil appelé « Revue de la situation financière ». Ce rapport actuariel sert à établir :

- la cotisation à long terme requise pour financer le Régime;
- le niveau de réserve pour déterminer l'indexation applicable à la portion des rentes constituées de la participation à compter du 1^{er} janvier 2005.

Le tableau ci-dessous compare les résultats de la Revue au 31 décembre 2009 à ceux du 31 décembre 2010. On y constate que la cotisation requise en pourcentage de la masse salariale a augmenté de 0,1 %, dû à l'amélioration de l'espérance de vie. Malgré le bon rendement de 2010, le déficit considérant la pleine indexation passe de 180,6 M\$ à 241,9 M\$. Contrairement à l'évaluation actuarielle, la Revue utilise un actif ajusté qui reconnaît les gains et pertes de placements progressivement sur 5 ans. Donc, le rendement négatif de 2008, par exemple, entre en partie cette année dans le calcul de l'actif et seulement 20 % du rendement 2010 est reconnu. Cette méthode explique la détérioration de la situation présentée par la Revue.

L'indexation sur les rentes formées du service antérieur au 1^{er} janvier 2005 continuera d'être versée normalement. Puisqu'il y a absence de réserve pour l'indexation, le Régime n'indexera pas, pour la période du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012, la portion des rentes constituée de la participation accumulée depuis le 1^{er} janvier 2005. Dès que la réserve d'indexation le permettra, la partie de l'indexation non payée sera rétablie rétroactivement au 1^{er} juillet 2009.

REVUE DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2010

	2010 (000)	2009 (000)
Actif ajusté (5 ans)	2 496 400	2 358 500
Passif (à IPC - 3 %)*	2 653 600	2 470 900
Réserve pour indexation	0	0
Réserve maximale pour indexation	84 700	68 200
Manque à gagner afin de compléter la réserve pour indexation**	241 900	180 600
Cotisation requise à long terme en pourcentage de la masse salariale	18,2 %	18,1 %

* Passif calculé avec une indexation à 100 % IPC pour le service effectué avant 2005 et à IPC -3 % (minimum 0 %) pour le service à compter de 2005.

** Ce montant inclut un déficit de 157 M\$ en 2010 (112 M\$ en 2009) et la constitution de la réserve maximale.

MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT DU RÉGIME

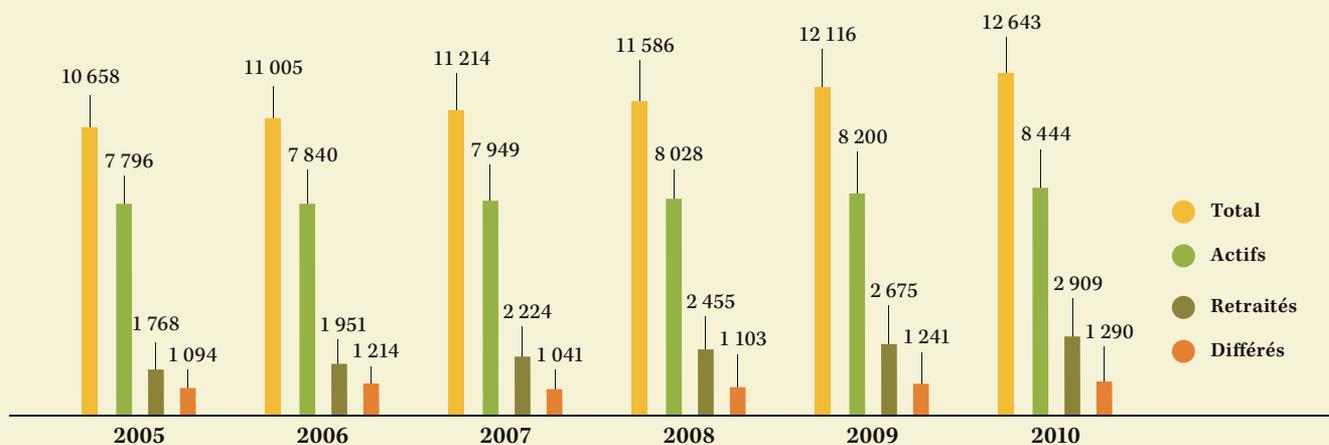
Deux changements ont été apportés au Règlement du Régime depuis la parution du dernier rapport. Nous vous rappelons que les textes officiels des modifications peuvent être consultés sur le site Internet du Régime dans l'onglet « Votre Régime », section « Règlement et modifications ».

Date d'entrée en vigueur	Date de publication Gazette officielle	Article du Règlement	Objet de la modification
Rétroactivement au 31 décembre 2009	11 septembre 2010	23.10	<p>Ce nouvel article introduit un ajustement au mécanisme d'indexation des rentes. Il vise à rétablir les bénéfices au niveau promis lors de l'entente de 2005 sur le volet de l'indexation flexible.</p> <p>Cette modification n'affectera en rien les rentes de retraite relatives au service antérieur au 1^{er} janvier 2005. En pratique, elle vise les participants qui ont pris ou prendront leur retraite après le 30 septembre 2010 et pour qui la portion de la rente initiale, constituée du service après 2004, contient une indexation versée à l'avance qui fait en sorte que la rente est plus élevée que ce qu'elle aurait été avec les dispositions en vigueur avant 2005.</p> <p>La modification aura pour effet de compenser à même les indexations futures la portion d'indexation versée à l'avance. Cet ajout permet d'éviter une hausse de cotisation de 0,5 %.</p>
Rétroactivement au 1 ^{er} juin 2010	12 février 2011	Appendice II	Ajout de la Fédération du personnel professionnel des universités et de la recherche (FPPU) à titre d'employeur admissible au Régime.



PROFIL DES PARTICIPANTS

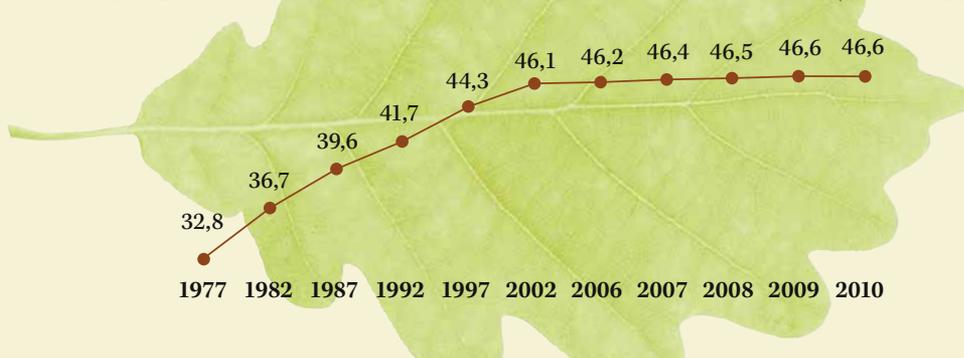
RATIO ACTIFS – RETRAITÉS



En 5 ans, le nombre total de clients à servir a connu une croissance de 19 %. Les participants actifs sur la même période ont augmenté de seulement 8 %, alors que le nombre de retraités a crû de 65 %.

L'âge moyen des participants se stabilise depuis 2002. Cette tendance aide à maintenir le coût du Régime au même niveau.

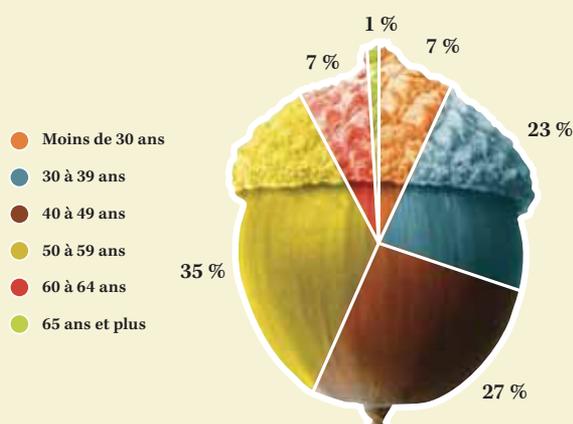
ÉVOLUTION DE L'ÂGE MOYEN DES PARTICIPANTS AU 31 DÉCEMBRE (EN ANNÉES)



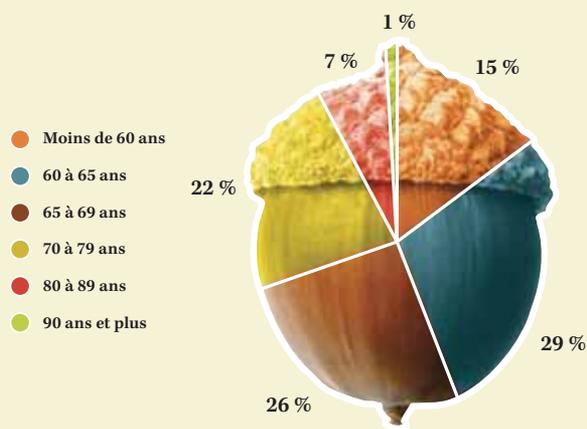
La répartition des participants actifs à travers les groupes d'âge est sensiblement la même qu'en 2009, ce qui explique que l'âge moyen de ceux-ci se stabilise à 46,6 ans.

Le groupe de retraités âgés de 60 à 69 ans a une fois de plus gagné en importance. Il représente maintenant 55 % des 2 909 retraités. L'âge moyen des retraités s'élève à 67 ans.

VENTILATION DES PARTICIPANTS PAR GROUPE D'ÂGE (AU 31 DÉCEMBRE 2010)



VENTILATION DES RETRAITÉS PAR GROUPE D'ÂGE (AU 31 DÉCEMBRE 2010)

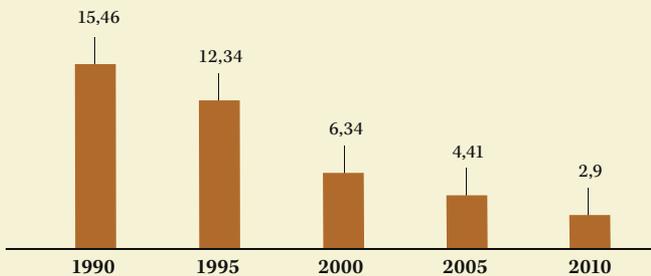


NOUVEAUX RETRAITÉS (e = ESTIMATION)



À la suite d'une légère baisse inattendue du nombre de retraités en 2010 par rapport à 2009, nous prévoyons une croissance du nombre de retraités jusqu'en 2013 avec un sommet d'environ 350 retraités. Par la suite, la situation devrait se stabiliser.

RATIO DU NOMBRE D'ACTIFS PAR RETRAITÉ



Le nombre d'employés qui cotisent au Régime par rapport aux retraités qui touchent des rentes a été divisé par 5 en 20 ans. En 2010, on retrouve à peine 3 cotisants pour chaque retraité.

Le Régime devient de plus en plus mature, ce qui signifie que son financement sera tributaire des rendements et que les cotisations représenteront une moins grande portion de revenus.

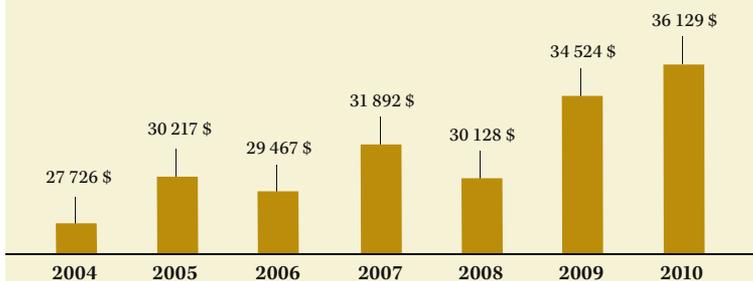
COTISATIONS PERÇUES / PRESTATIONS PAYÉES



Exception faite des congés de cotisations partiels entre 1997 et 2002, les flux monétaires du Régime demeurent positifs, ce qui diminue considérablement le risque de manquer de liquidité.

En 2010, l'écart entre les cotisations et les prestations, plutôt que de continuer à s'amplifier, demeure le même qu'en 2009. Le taux de cotisation est passé de 17,9 % en 2009 à 18,1 % en 2010.

RENTE ANNUELLE MOYENNE (\$)



La rente moyenne a connu une croissance de 4,6 % entre 2009 et 2010. Cette augmentation s'explique par la croissance des salaires moyens des cinq meilleures années, par les années de participation des 237 nouveaux retraités de 2010 et par l'indexation des rentes.

SERVICE À LA CLIENTÈLE

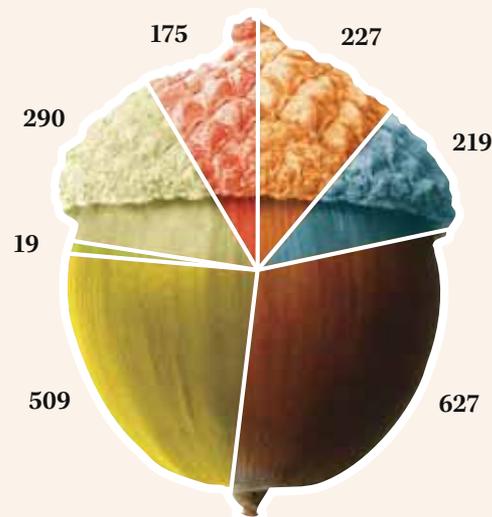
AU-DELÀ DES CIBLES

En 2010, la direction de l'actuariat a tenu plusieurs séances d'information, à travers le réseau, pour expliquer les caractéristiques et les diverses prestations offertes par le Régime. Selon les formulaires d'évaluation, ces rencontres ont été très appréciées. Plusieurs participants ont manifesté le vœu que de telles séances soient répétées. Pour répondre à ce besoin, le RRUQ travaille sur une webdiffusion éducative qui sera disponible au printemps 2011 sur son site Internet.

Annuellement, le personnel du Régime se déplace dans les établissements et rencontre sur rendez-vous tous les participants qui désirent poser des questions sur leur situation personnelle. En 2010, 269 d'entre eux ont été visités. Ces entretiens, d'une durée de 30 minutes, s'avèrent de plus en plus populaires. Encore une fois, l'analyse de formulaires d'évaluation démontre un haut taux de satisfaction.

Le Secrétariat a fait parvenir un sondage à tous les participants qui ont utilisé les services du RRUQ en 2010. Sur 615 personnes, le taux global de satisfaction s'élève à 95 %.

Un total de 2 066 demandes de diverses prestations et services a été traité en 2010. Ces demandes se répartissent de la façon suivante :



- Rachats
- Ajustements de rente
- Cessations
- Estimations de rente
- Partages
- Rentes
- Transferts « in et out »



GOUVERNANCE



M. CONSTANT DENIGER
DIRECTEUR DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE LA GOUVERNANCE

GOUVERNANCE

La gouvernance se traduit avant tout par des règles de régie interne qui permettent d'assurer que les responsabilités inhérentes aux fonctions d'un organisme sont assumées d'une façon structurée et qu'un suivi rigoureux est effectué. Au cours de l'année 2010, le Comité exécutif et le Secrétariat ont pris des mesures qui ont permis de surpasser les cibles à cet égard. Un nouveau modèle de rapport a été finalisé et adopté pour la reddition de compte (« autoévaluation ») que le Comité exécutif doit rendre annuellement au Comité de retraite, concernant le respect des obligations qui lui incombent, de même que pour la reddition de compte que le Secrétariat doit rendre au Comité exécutif. Cette nouvelle façon de faire expose avec plus de précision les décisions qui ont été prises et les activités ou opérations qui ont eu lieu au cours de l'année.

Les règles de régie interne auxquelles sont soumis le Comité de retraite, les sous-comités et le Secrétariat sont précisées au Règlement intérieur, lequel est disponible sur notre site Internet. Des propositions d'améliorations à ce Règlement ont été discutées au cours de l'année. Toutes les modifications à ce Règlement font l'objet d'une analyse rigoureuse par le Comité de retraite et les autres comités visés par la modification.

COLLABORATION ASSIDUE DES MEMBRES DES DIFFÉRENTS COMITÉS

En plus du Comité de retraite, le Comité exécutif, le Comité de placement, le Comité de vérification et le Comité d'éthique et de déontologie se partagent l'analyse et la réflexion des diverses décisions selon leurs compétences respectives. Pour certains cas, les sujets font l'objet de discussions dans plus d'un comité. L'objectif est de s'assurer d'une décision satisfaisante à tous les niveaux de l'organisation en tenant compte des critères décisionnels de chaque comité.

À cet effet, nous bénéficions de la collaboration assidue des membres du Comité de retraite et des sous-comités. Leur présence pour l'ensemble des réunions tenues au cours de l'année 2010 représente d'ailleurs un taux de participation moyen d'environ 88 %.

DROITS DE VOTE PAR PROCURATION

En matière d'investissement, en plus de l'Énoncé de la politique de placement et du Guide de gestion de l'actif, nous souscrivons à la Politique d'exercice des droits de vote, connue sous le nom de Politique «Caucus», du Groupe Investissement Responsable inc. (GIR). Les questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise (ESG) qui peuvent influencer la performance des portefeuilles, sont particulièrement prises en considération dans cette politique. Considérant que le vote sur certaines décisions peut avoir un impact majeur sur une entreprise, cette politique sur le droit de vote, disponible sur notre site Internet, constitue un moyen de promouvoir certaines valeurs et de bonnes pratiques de gouvernance auprès des sociétés dans lesquelles nous investissons.

PRINCIPES DE RÉFÉRENCE

Les Lignes directrices de l'Association canadienne des organismes de contrôle des régimes de retraite (ACOR) sur la gouvernance des régimes présentent une vue d'ensemble générale et souple des principes élémentaires de gouvernance. Les Lignes directrices recommandent de mettre en application des principes axés sur la gouvernance efficace. Nous avons comme objectif de respecter de façon la plus conforme possible les principes prescrits par les Lignes directrices de l'ACOR.

PRINCIPE 1 : OBLIGATION FIDUCIAIRE

L'administrateur du régime a des obligations, fiduciaires et autres, envers les participants et les bénéficiaires du régime, et peut-être envers d'autres intervenants.

PRINCIPE 2 : OBJECTIFS DE GOUVERNANCE

L'administrateur du régime doit établir des objectifs de gouvernance pour la supervision, la gestion et l'administration du régime.

PRINCIPE 3 : RÔLES ET RESPONSABILITÉS

L'administrateur du régime doit décrire clairement et documenter les rôles, les responsabilités et les obligations de reddition de comptes de tous les participants à la gouvernance du régime.

PRINCIPE 4 : MESURES DE RENDEMENT

L'administrateur du régime doit prévoir l'établissement de mesures de rendement et la supervision du rendement des intervenants ayant un pouvoir décisionnel dans le cadre du processus de gouvernance.

PRINCIPE 5 : CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES

L'administrateur du régime doit appliquer, directement ou par l'intermédiaire de mandataires, les connaissances et les compétences nécessaires à l'exécution de ses obligations de gouvernance.

PRINCIPE 6 : ACCÈS À L'INFORMATION

L'administrateur du régime et, le cas échéant, tout mandataire doivent avoir accès à une information pertinente, exacte, et obtenue en temps utile.

PRINCIPE 7 : GESTION DES RISQUES

L'administrateur du régime doit prévoir la mise en œuvre d'un cadre de contrôle interne des risques auxquels le régime est exposé et qui tienne compte des particularités de ce dernier.

PRINCIPE 8 : SUPERVISION ET CONFORMITÉ

L'administrateur du régime doit veiller à la mise en œuvre de mécanismes appropriés pour faciliter la supervision et garantir le respect des exigences législatives, des documents régissant le régime et des politiques administratives.

PRINCIPE 9 : TRANSPARENCE ET REDDITION DE COMPTES

L'administrateur du régime doit prévoir la communication des modalités du processus de gouvernance aux participants, aux bénéficiaires et aux autres intervenants pour accroître la transparence et la reddition de comptes.

PRINCIPE 10 : CODE DE CONDUITE ET CONFLITS D'INTÉRÊTS

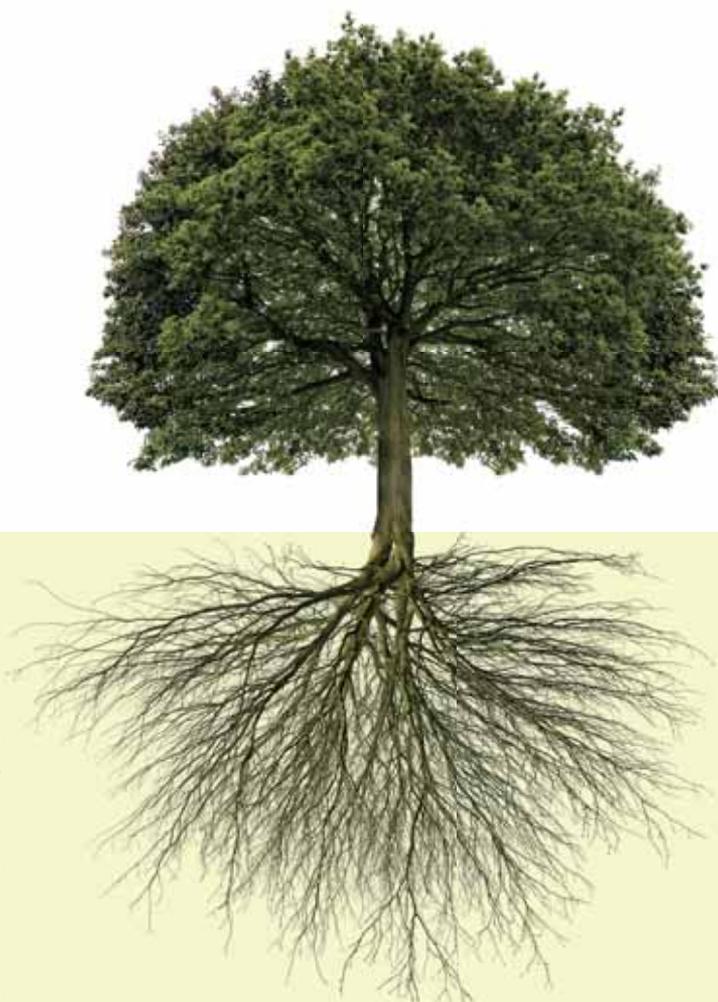
L'administrateur du régime doit prévoir l'établissement d'un code de conduite et d'une politique sur les conflits d'intérêts.

PRINCIPE 11 : EXAMEN DE GOUVERNANCE

L'administrateur du régime doit en examiner périodiquement la gouvernance.

FORMATION

Une bonne gouvernance se fonde aussi sur la compétence des responsables et des dirigeants, mais cela exige des efforts permanents de perfectionnement et de mise à jour des connaissances. Dans ce processus de formation continue, les membres du Comité de retraite et les employés du Secrétariat sont régulièrement invités à participer aux formations offertes par la Régie des rentes du Québec et par d'autres organismes. Nous encourageons la participation aux différentes activités offertes par des organismes reconnus tels que l'Institut canadien des Régimes de retraite et Avantages sociaux (ICRA), l'Association canadienne des gestionnaires de caisses de retraite (Pension Investment Association of Canada « PIAC »), le Collège des administrateurs de sociétés, la Caisse de dépôt et placement du Québec, « l'International Foundation, Education - Benefits - Compensation », etc.



PERSONNES AU SECRÉTARIAT



MME JULIE LEBEL

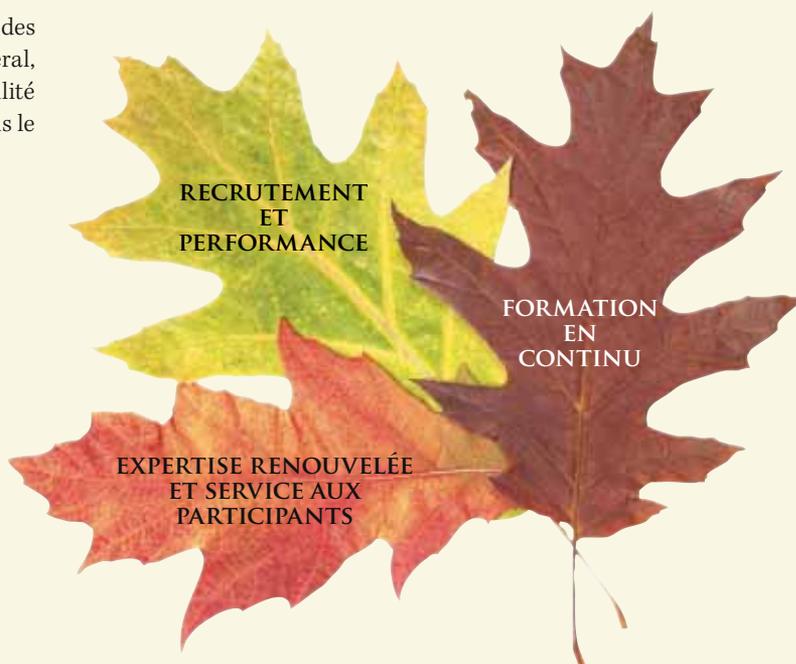
DIRECTRICE DES SERVICES ADMINISTRATIFS

Comme toutes les organisations, le Secrétariat est continuellement en mouvance. La cible RH (ressources humaines) vise à maintenir le développement de l'expertise interne afin de renforcer la relation de confiance et de reconnaissance avec les participants et les comités.

ÊTRE À L'AFFÛT DES CHANGEMENTS SURVENUS DANS L'ENVIRONNEMENT DE LA RETRAITE, EFFECTUER UNE VIGIE SUR LES LOIS ET RÈGLEMENTS QUI GOUVERNENT LES RÉGIMES, DONNER DE L'INFORMATION, FORMULER DES RECOMMANDATIONS AUX MEMBRES DES COMITÉS AFIN QU'ILS EXERCENT ADÉQUATEMENT LEUR DEVOIR DE FIDUCIAIRE, CONTRIBUER À UNE SAINTE ADMINISTRATION ET GESTION DES ACTIFS ET DU PASSIF EN MAINTENANT UN SERVICE

Nous avons raffiné notre processus de recrutement pour tenir compte des enjeux de performance attendue par nos clientèles et embaucher les meilleures ressources. De plus, 36 sessions de formation, colloques ou conférences ont été suivies par le personnel faisant en sorte que l'expertise se renouvelle et que les ressources contribuent efficacement à la réalisation des objectifs du Secrétariat.

Plusieurs professionnels du Secrétariat donnent régulièrement des conférences liées à leur expertise particulière (directeur général, actuaire, avocat, expert en placements). Cela augmente la visibilité et la notoriété du Régime, tout en favorisant les échanges dans le milieu de la retraite.



TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Dans la continuité des progrès réalisés au cours des années antérieures, nous poursuivons également nos investissements en recherche pour développer de nouveaux processus et bonifier ceux qui sont existants.

La refonte du système de gestion des prestations, entreprise en 2009, en est déjà à sa dernière année de réalisation. L'avancement constaté du projet, à la fin de 2010, dépasse les attentes. Le projet en avance sur les échéanciers présente un coût engagé inférieur aux prévisions. La livraison du nouveau système se concrétisera à la fin de 2011. Rappelons que ce nouvel outil permettra une meilleure intégration de tous les processus opérationnels et la possibilité de mettre en place une offre de services en ligne plus complète et plus évoluée, principalement par le biais du *Profil personnel*.

L'utilisation d'Internet comme moyen de communication avec nos participants gagne en popularité. Les inscriptions aux divers services en ligne du RRUQ ont nettement augmenté en 2010, comme cela avait été le cas en 2009. Le *Profil personnel* a profité d'une hausse de 42 % des inscriptions, pour un total de près de 4 000 participants. Plusieurs de ces nouveaux inscrits ont aussi choisi de recevoir leur relevé annuel par voie électronique ; ainsi le RRUQ expédiera 46 % plus de relevés personnalisés par ce moyen pour l'année 2010.

Afin de maintenir la sécurité de ses actifs informationnels au plus haut niveau possible, le Secrétariat a mandaté une firme pour procéder à des tests d'intrusion de ses infrastructures à la fin de 2010 et au début de 2011. Le rapport déposé a conclu que « l'infrastructure technologique externe est extrêmement solide ».

ET POUR 2011...

Pour continuer à tirer le plein potentiel des nouveaux moyens de communication, le RRUQ diffusera pour la première fois l'assemblée annuelle en direct, à partir de son site Internet. Cet ajout donnera l'occasion à tous nos participants d'assister à l'assemblée annuelle, qu'ils soient à leur résidence, au travail ou même à l'étranger. Cette diffusion sera par la suite disponible en tout temps sur le site.

FAITS SAILLANTS 2010 SUR L'UTILISATION DES SERVICES EN LIGNE

42 %

de hausse des inscriptions au Profil personnel

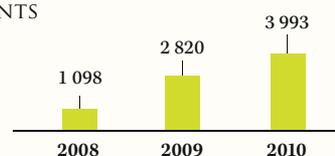
46 %

de nouvelles inscriptions au relevé personnel électronique.

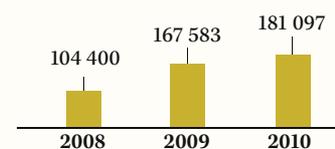
8 %

de pages consultées en plus sur notre site Internet (www.rruq.ca)

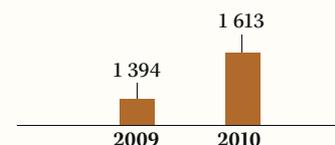
NOMBRE DE PARTICIPANTS INSCRITS AU PROFIL PERSONNEL



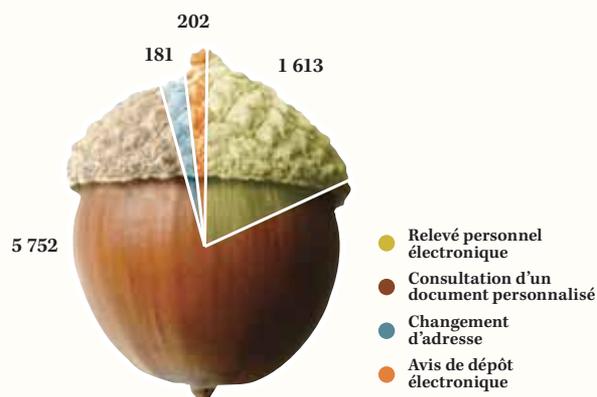
NOMBRE DE PAGES CONSULTÉES SUR LE SITE INTERNET



NOMBRE DE RELEVÉS PERSONNELS ÉLECTRONIQUES



SERVICES LES PLUS UTILISÉS



VOLET ÉDUCATIF :

L'INDEXATION DES RENTES EN PAIEMENT

Au moment de la retraite, votre rente est calculée en deux montants distincts, soit :

1 La rente que vous avez acquise avec votre participation effectuée **AVANT** le 1^{er} janvier 2005

Cette rente sera indexée annuellement à la date anniversaire de votre retraite, et ce, selon l'augmentation de l'indice des rentes (appelé ci-après « IPC ») publié par la Régie des rentes du Québec.

2 La rente que vous avez acquise avec votre participation effectuée **DEPUIS** le 1^{er} janvier 2005

Cette rente sera indexée annuellement selon l'IPC, si la santé financière du Régime le permet. Sinon, elle sera temporairement indexée selon l'IPC moins 3 % (minimum 0 %) jusqu'à ce que la santé financière s'améliore suffisamment pour constituer une réserve d'indexation permettant d'accorder l'IPC, et ce, de façon rétroactive.

L'indexation conditionnelle à la bonne santé financière du Régime a été mise en place afin de permettre d'absorber les contrecoups d'une mauvaise conjoncture économique. Chaque année, une « Revue de la situation financière » permet de déterminer quelle indexation sera accordée. Après une diminution temporaire de l'indexation (IPC moins 3 %), lorsque la santé financière du Régime redevient suffisamment bonne pour accorder la pleine indexation (IPC), la portion de rente qui avait été temporairement indexée selon l'IPC moins 3 % sera redressée comme si elle avait été indexée selon l'IPC.

L'indexation conditionnelle se fera toujours sur la participation acquise à compter du 1^{er} janvier 2005, peu importe la date à laquelle vous prendrez votre retraite et les indexations qui auront été accordées sur les rentes déjà en paiement. Par exemple, même si la pleine indexation a été accordée sur les rentes versées en 2006, si vous prenez votre retraite en 2011, la rente que vous aurez acquise pour l'année 2006 demeurera dans la portion de rente qui sera indexée conditionnellement à la bonne santé financière du Régime.

Ce qui suit constitue une illustration et ne doit en aucun cas être interprété comme une prévision de la situation financière.

Exemple

Rose prend sa retraite le 1^{er} janvier 2012, après 25 ans de participation au Régime. Sa rente annuelle est de 50 000 \$. La protection contre l'inflation est garantie pour la portion de sa rente reliée à la participation effectuée avant le 1^{er} janvier 2005, soit 40 000 \$.

La protection contre l'inflation est conditionnelle à la bonne santé financière du Régime pour la portion de sa rente reliée à la participation effectuée depuis le 1^{er} janvier 2005, soit 10 000 \$.

Si on suppose 2 % d'inflation pour les 6 prochaines années, voici les montants qui seront versés à Rose, ainsi que ceux qu'elle aurait reçus si la protection contre l'inflation avait été garantie sur la totalité de sa rente :

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Réserve d'indexation	Suffisante	Suffisante	Insuffisante	Insuffisante	Suffisante	Suffisante
Indexation accordée sur la rente acquise avant 2005	800 \$ (2 %)	816 \$ (2 %)	832 \$ (2 %)	849 \$ (2 %)	866 \$ (2 %)	883 \$ (2 %)
Indexation accordée sur la rente acquise à compter de 2005	200 \$ (2 %)	204 \$ (2 %)	0 \$ (0 %)	0 \$ (0 %)	216 \$ (6 %)	221 \$ (2 %)
Rétroactivité	–	–	–	–	628 \$ ¹	–
Ce que Rose recevra	51 000 \$	52 020 \$	52 852 \$	53 701 \$	55 831 \$	56 307 \$
Ce qu'elle aurait reçu (si IPC garanti)	51 000 \$	52 020 \$	53 060 \$	54 121 \$	55 203 \$	56 307 \$

¹ Ce montant inclut l'indexation de 2 % pour 2015 (208 \$) et pour 2016 (420 \$, soit 208 \$+ 212 \$) qui n'avait pas été versée.

En conclusion

On peut affirmer que, sur 80 % de sa rente, Rose touche la pleine indexation sans condition.

L'autre 20 % sera d'abord indexé à IPC moins 3 % en 2015 – 2016, puis à 100 % de l'IPC lorsque la santé financière du Régime le permettra.

RAPPORT DES COMITÉS

LE COMITÉ DE RETRAITE AINSI QUE LES COMITÉS AUXQUELS SONT DÉLÉGUÉES DIFFÉRENTES RESPONSABILITÉS TRAITENT CHAQUE ANNÉE TOUS LES DOSSIERS QUI PERMETTENT DE CONFIRMER QUE LE RÔLE DE FIDUCIAIRE EST EXERCÉ DANS LE RESPECT D'UNE ENTIÈRE GOUVERNANCE. ON DÉCRIT CI-DESSOUS LES PRINCIPALES ACTIVITÉS DE CES COMITÉS EN 2010.



M. GILLES PICARD
PRÉSIDENT

COMITÉ DE RETRAITE

Le Comité de retraite a tenu quatre réunions dans la dernière année. Parmi les dossiers traités, la production d'une évaluation actuarielle commandée à la firme d'actuaire Mercer ainsi que l'établissement du taux de cotisation pour les prochaines années ont fait l'objet de plusieurs discussions. Quelques modifications au texte du Régime ont été recommandées à « l'Assemblée des gouverneurs », qui les a acceptées. De nouvelles catégories d'actifs ont été analysées et incorporées au portefeuille du RRUQ pour en améliorer davantage la diversification.

Des tâches additionnelles incombent aux membres du Comité qui s'en sont acquittées de manière efficace, notamment l'approbation du budget de fonctionnement du Régime, la recommandation à la « Table réseau de négociation du régime de retraite et des régimes d'assurances collectives » de nouvelles ententes de transfert avec d'autres régimes de retraite et quelques modifications au Règlement intérieur.

En fin d'année, le Comité s'est penché sur les enjeux de la retraite et des pistes de solution dans le cadre d'un dossier provenant de l'Institut canadien de la retraite (ICRA). Il ressort de cet exercice que, sur une vingtaine d'enjeux identifiés par cet organisme, le RRUQ présente des alternatives efficaces pour la grande majorité des préoccupations soulevées.

COMITÉ EXÉCUTIF

Le Comité exécutif s'est penché, entre autres, sur les différentes dispositions du texte du Régime, au cours des sept réunions tenues durant l'année. Les résultats de l'étude sur la situation financière et sur la ventilation du coût normal des bénéficiaires procurés par le Régime ont fait l'objet d'une communication à différentes instances, soit aux membres de la « Commission de l'administration et des ressources humaines », à la « Table réseau de négociation du régime de retraite et des régimes d'assurances collectives », au « Comité intersyndical des régimes de retraite et des assurances collectives » (en mars 2011), ainsi qu'aux membres de « l'Assemblée des gouverneurs ».

Le dossier concernant les gains résultant de l'équité salariale que doivent verser les employeurs de l'Université du Québec à certains employés a été discuté au Comité exécutif. L'impact potentiel des rétroactivités dans le calcul du salaire moyen des cinq meilleures années aux fins de l'établissement de la rente de retraite et l'importance d'agir de façon équitable entre tous les participants ont alors été pris en considération.

Ce comité a analysé l'évaluation du temps consacré aux réunions des comités et sous-comités du RRUQ. À cet effet, les membres ont suggéré, sur approbation du Comité de retraite, de sensibiliser « l'Assemblée des gouverneurs » en juin dernier.





M. ANDRÉ DORION
PRÉSIDENT DU COMITÉ
DE PLACEMENT

COMITÉ DE PLACEMENT

Au cours des sept réunions du Comité de placement en 2010, les membres ont examiné et commenté les différents rapports, notamment l'analyse des résultats, le suivi des gestionnaires et celui de la conformité et du suivi de la Politique de placement et du Guide de gestion de l'actif. Ils ont également rencontré les gestionnaires de portefeuille et ont fait la révision annuelle de leur performance. Ils ont procédé à l'embauche d'un nouveau gestionnaire en actions mondiales, en actions américaines de petite capitalisation et un gestionnaire en répartition globale tactique des actifs (RGTA). La révision des barèmes de la structure de gestion et de la Politique de placement et la consolidation des investissements en infrastructure avec deux nouveaux fonds ont fait partie de leurs travaux durant l'année. Les membres ont procédé à l'autoévaluation du Comité de placement. Finalement, deux séances de mise à niveau des connaissances des membres sur les placements ont eu lieu.



M. NORMAND TRUDEL
PRÉSIDENT DU COMITÉ
DE VÉRIFICATION

COMITÉ DE VÉRIFICATION

En 2010, le Comité de vérification a tenu trois réunions. Dans le respect de leur mandat, les faits marquants des activités des membres ont trait aux points suivants : recommander l'approbation des états financiers 2009 au Comité de retraite, recevoir les commentaires des vérificateurs externes pour 2009, analyser et discuter du rapport des vérificateurs sur les taux de rendement, évaluer le travail des vérificateurs et recommander leur nomination pour 2010, approuver le plan de vérification externe pour 2010, recevoir et discuter du résultat de la vérification annuelle des données des établissements, approuver le processus de vérification annuel des données des établissements pour 2010, analyser et questionner les résultats de la vérification des rentes de 2010, prendre connaissance des travaux spéciaux effectués par le Secrétariat au cours de l'année 2010 et enfin, questionner et obtenir l'information pertinente sur des stratégies ou des opérations de placements complexes ou inhabituelles.



M. JACQUES PLAMONDON
PRÉSIDENT DU COMITÉ D'ÉTHIQUE
ET DE DÉONTOLOGIE

COMITÉ D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Deux réunions ont eu lieu en 2010 pour ce comité. Au cours de ces réunions, les membres ont discuté des modifications à apporter au Code de déontologie pour mettre en évidence le rôle-conseil qui lui est confié. Le comité a également recommandé la mise en place d'une nouvelle façon de présenter le compte rendu annuel de ses activités afin de mieux refléter la réalité du travail effectué. De plus, le comité a amorcé l'élaboration d'une stratégie pour faire la promotion des valeurs du Comité de retraite, stratégie qui sera déployée en 2011 et au cours des années suivantes. Enfin, comme à chaque année, ce comité a analysé les déclarations d'intérêts financiers et d'antécédents judiciaires des membres de comités et des employés du Secrétariat.

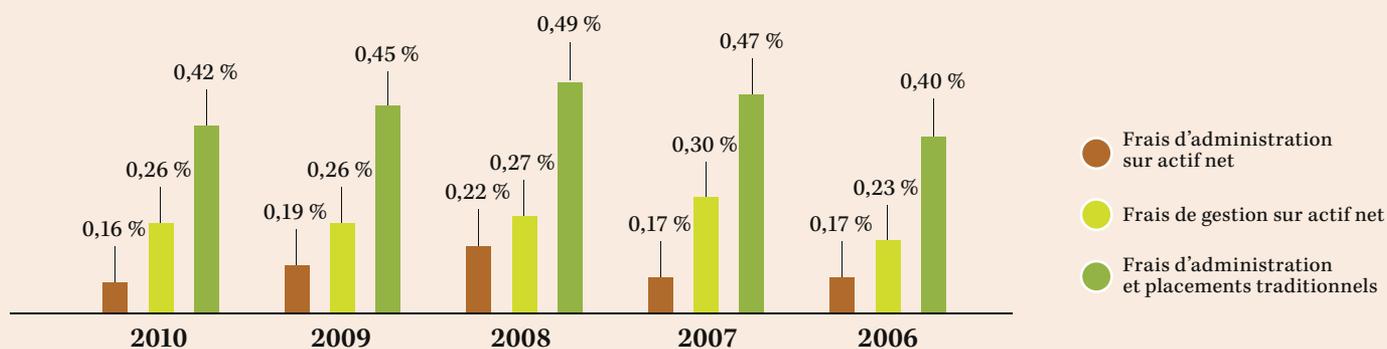
SYNTHÈSE DES RÉUNIONS POUR 2010

	Nombre de réunions	Dossiers traités
Comité de retraite	4	61
Comité exécutif	7	63
Comité de placement	7	42
Comité de vérification	3	17
Comité d'éthique et de déontologie	2	6

FRAIS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION

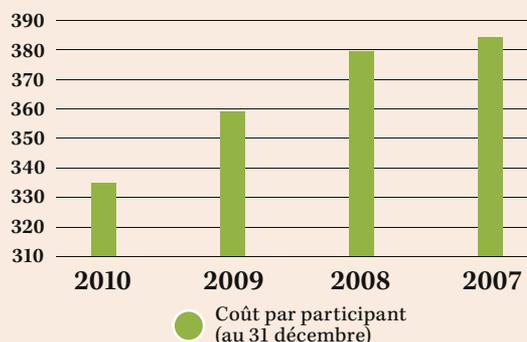
Les tableaux ci-dessous présentent les coûts totaux d'administration du Régime et de gestion des différents portefeuilles confiés à des firmes d'experts externes.

	2010	2009	2008	2007	2006
Frais d'administration	4 230 946	4 340 256	4 387 096	4 310 184	3 962 708
Frais de gestion – placements traditionnels	6 334 219	5 663 254	5 017 836	6 788 164	4 920 087
Frais de gestion – placements alternatifs	8 065 486	8 490 420	9 002 936	8 638 217	8 553 192
Revenus de prêt de titres	(303 589)	(336 086)	(376 671)	(364 047)	(335 841)
Frais totaux d'administration et de gestion	18 327 062	18 157 844	18 031 197	19 372 518	17 100 146
Actif net de fin (en milliers de dollars)	2 416 000	2 156 000	1 858 000	2 256 000	2 168 000
% frais d'administration sur actif net au 31 décembre 2010	0,16 %	0,19 %	0,22 %	0,17 %	0,17 %
% frais de gestion – placements traditionnels sur actif net au 31 décembre 2010	0,26 %	0,26 %	0,27 %	0,30 %	0,23 %
Sous-total	0,42 %	0,45 %	0,49 %	0,47 %	0,40 %
% frais de gestion – placements alternatifs sur actif net au 31 décembre 2010	0,33 %	0,39 %	0,48 %	0,38 %	0,39 %
% frais totaux d'administration et de gestion sur actif net au 31 décembre 2010	0,75 %	0,84 %	0,97 %	0,85 %	0,79 %
	2010	2009	2008	2007	2006
% frais d'administration sur actif net au 31 décembre 2010	0,16 %	0,19 %	0,22 %	0,17 %	0,17 %
% frais de gestion – placements traditionnels sur actif net au 31 décembre 2010	0,26 %	0,26 %	0,27 %	0,30 %	0,23 %
Frais d'administration et placements traditionnels	0,42 %	0,45 %	0,49 %	0,47 %	0,40 %



GESTION DES DÉPENSES

En 2010, le coût des frais d'administration (secrétariat et comités) correspond à 335 \$ par participant, comparativement à 358 \$ en 2009, soit une nouvelle diminution de 6,5 %. On note, pour les quatre dernières années, une baisse de près de 13 %.



PLACEMENTS

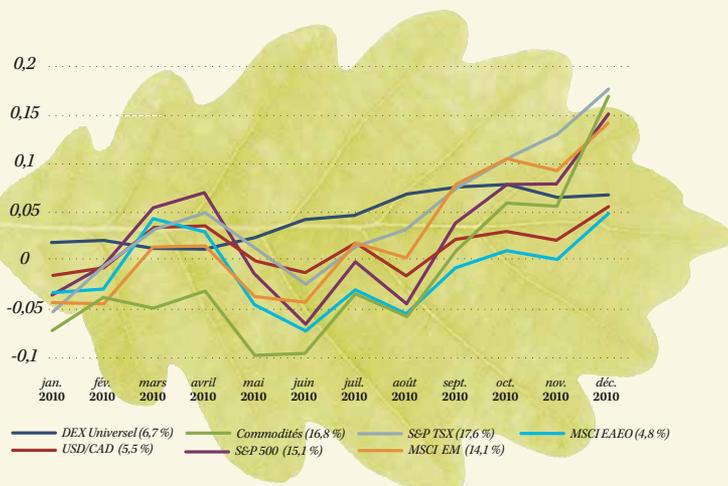


RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2010

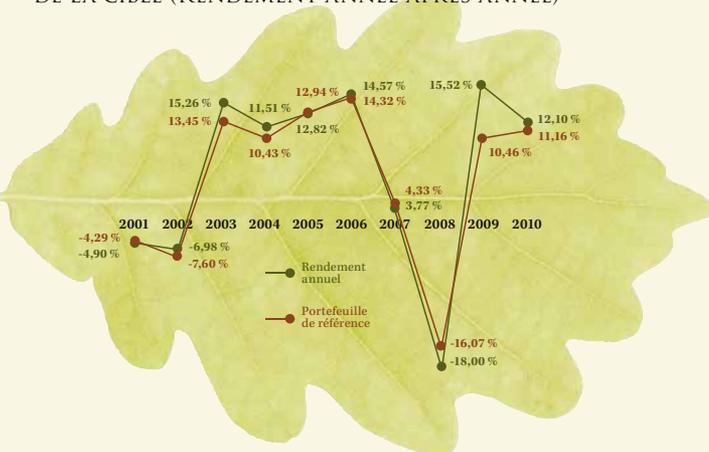
Deux grandes tendances retiennent notre attention en 2010. Au cours des six premiers mois de l'année, les marchés boursiers, alimentés par une certaine prudence, reculaient en prévision d'un ralentissement économique et d'une incertitude entourant certains pays fortement endettés, notamment ceux de la zone euro. Durant cette même période, les taux obligataires atteignaient de nouveaux creux s'appuyant sur la forte probabilité d'une nouvelle phase d'assouplissement quantitatif de la Réserve fédérale américaine.

Pour la deuxième moitié de l'année, les marchés soutenus par des taux d'intérêt très bas, où les investisseurs recherchent un rendement additionnel en prenant davantage de risques furent par contre très profitables à la relance des actifs financiers. D'ailleurs, les principales catégories d'actifs terminent toutes l'année en territoire positif.

RENDEMENT OBTENU PAR LES INDICES EN 2010 (DEVICES LOCALES)



COMPARAISON DU RENDEMENT DU RRUQ AVEC CELUI DE LA CIBLE (RENDEMENT ANNÉE APRÈS ANNÉE)



M. LOUIS LANGLOIS

DIRECTEUR DES PLACEMENTS, DE LA COMPTABILITÉ ET DU CONTRÔLE

Malgré un environnement de forte volatilité, la caisse de retraite termine l'année avec un résultat très respectable de 12,10 % qui surpasse par 94 points centésimaux celui de son portefeuille de référence qui s'établit à 11,16 %. Un rendement classant la caisse de retraite au premier quartile de l'Univers de RBC Dexia des caisses de plus d'un milliard, lui permettant d'atteindre des actifs sous gestion de 2,4 G\$. Une combinaison d'une bonne diversification entre différentes classes d'actifs et d'une surperformance de la grande majorité de nos gestionnaires explique cette performance.

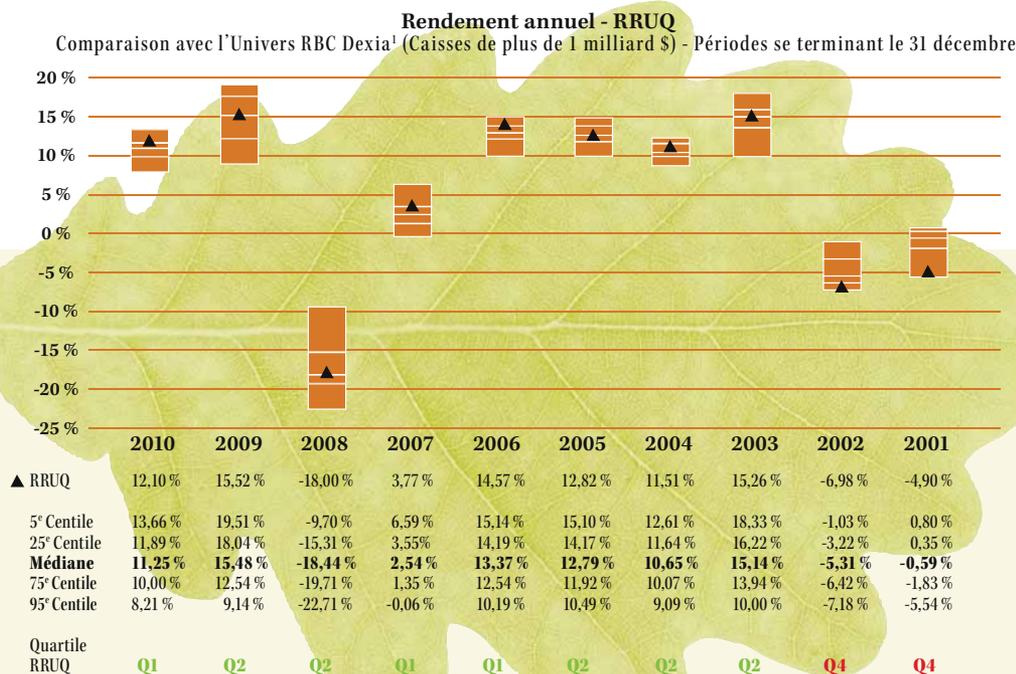
À long terme, nous demeurons favorables à notre stratégie d'investissement en préconisant des investissements et stratégies permettant d'atténuer le risque de volatilité des rendements de la Caisse comme les placements privés et l'immobilier de même que des projets d'infrastructure avec un horizon s'appariant à celui du passif du régime.

PERFORMANCE DU PORTEFEUILLE GLOBAL AU 31 DÉC. 2010

Année	Rendement annuel (%)									
	Annuel	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans
2010	12,10	13,80	2,02	2,46	4,77	6,07	6,83	7,85	6,09	4,94
	11,16	10,81	1,01	1,83	4,21	5,62	6,29	7,16	5,41	4,40
2009	15,52	-2,67	-0,57	3,02	4,91	5,98	7,26	5,37	4,17	
	10,46	-3,72	-1,11	2,54	4,54	5,50	6,60	4,71	3,67	
2008	-18,00	-7,75	-0,84	2,41	4,17	5,94	3,99	2,83		
	-16,07	-6,43	0,03	3,11	4,54	5,97	3,92	2,85		
2007	3,77	9,04	10,28	10,59	11,51	8,19	6,22			
	4,33	9,21	10,44	10,44	11,03	7,68	5,89			
2006	14,57	13,69	12,96	13,53	9,10	6,63				
	14,32	13,63	12,55	12,78	8,37	6,15				
2005	12,82	12,16	13,19	7,77	5,11					
	12,94	11,68	12,26	6,93	4,58					
2004	11,51	13,37	6,14	3,26						
	10,43	11,93	5,00	2,59						
2003	15,26	3,55	0,65							
	13,45	2,38	0,11							
2002	-6,98	-5,94								
	-7,60	-5,96								
2001	-4,90									
	-4,29									

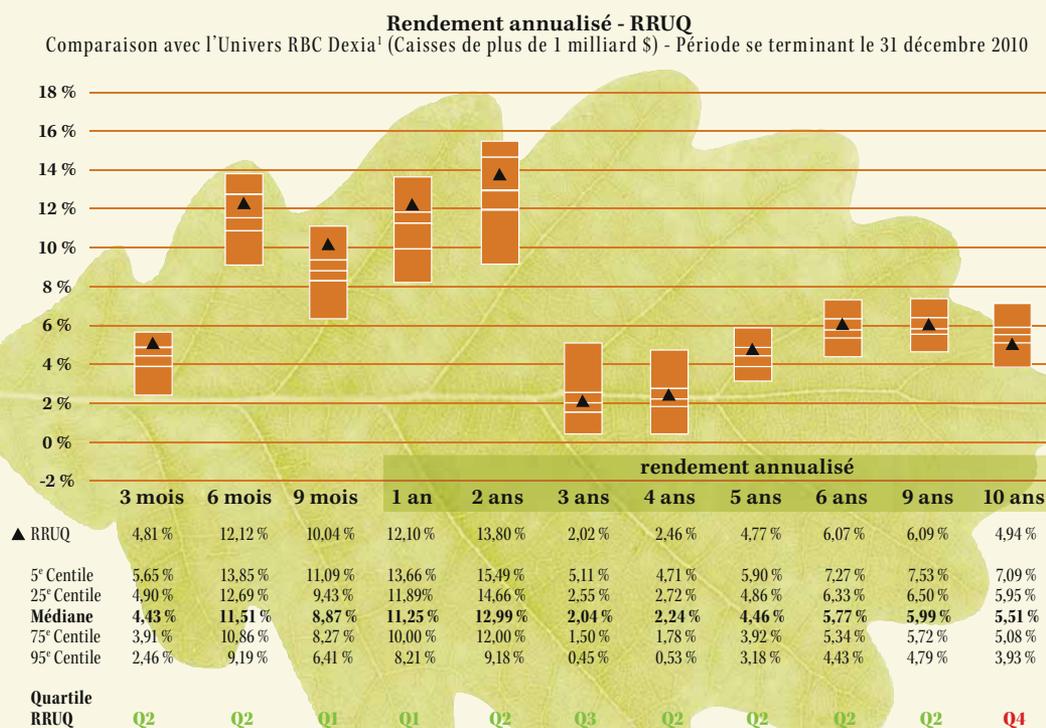
Caisse globale

Portefeuille de référence



¹ L'univers RBC Dexia est composé des caisses de retraite et gestionnaires de placements du Canada dont la garde de valeurs est effectuée par RBC Dexia.

Rappelons que les données apparaissant aux tableaux ci-joints doivent être interprétées avec grande prudence puisque la répartition du portefeuille et la maturité des régimes de retraite faisant partie de l'Univers RBC Dexia se veulent très variées et peuvent être bien différentes de celles du RRUQ.



¹ L'univers RBC Dexia est composé des caisses de retraite et gestionnaires de placements du Canada dont la garde de valeurs est effectuée par RBC Dexia.



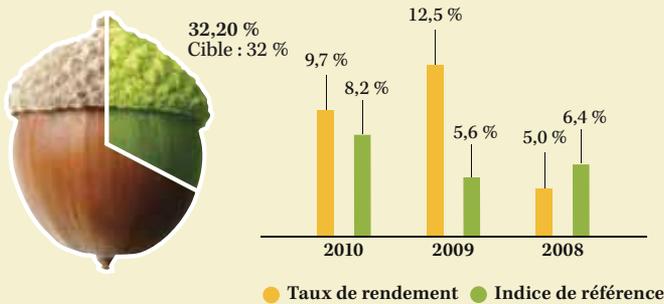
RENDEMENTS DES PLACEMENTS PAR CATÉGORIES

REVENUS FIXES

Pour l'année 2010, le portefeuille de revenus fixes affiche un rendement de 9,74 % et ajoute 150 points centésimaux à son indice de référence représenté par une combinaison des indices DEX Universel et long terme, respectivement 70 % et 30 % au 31 décembre 2010.

Rappelons que la classe d'actif « Revenus fixes » regroupe, en plus des différents mandats en obligations canadiennes (actuellement avec les firmes Addenda Capital, Canso, PH&N et PIMCO), les hypothèques indexées et le mandat en dettes de pays émergents avec la firme Ashmore. Ce dernier, avec un rendement de 19,36 %, soit 712 points centésimaux de mieux que son indice de référence, contribue positivement au rendement global de la classe d'actif ainsi que Canso qui gère un mandat exclusif en obligations corporatives dont la performance annuelle se situe à 13,65 %.

REVENUS FIXES



Alors que l'indice DEX Universel dégagait 6,74 % en 2010, les obligations fédérales, provinciales et corporatives procuraient des rendements respectifs de 6,51 %, 8,56 % et de 7,34 %. Quant à l'indice DEX long terme, celui-ci livre pour la dernière année 12,52 %.

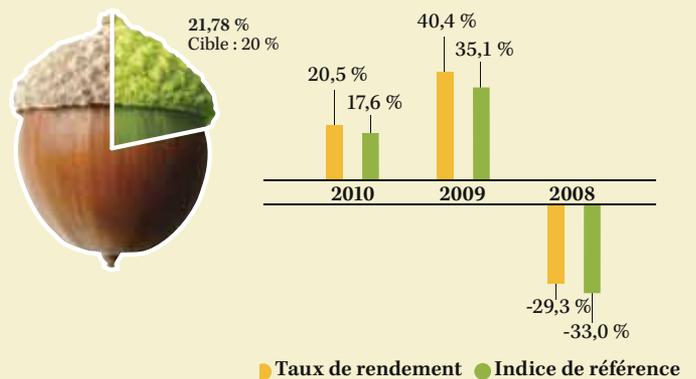
Le programme d'allongement de la durée se poursuit, mais à un rythme moindre. Comme les mouvements de taux d'intérêt dictent l'ampleur des montants entre les obligations de type univers vers un titre de long terme, la baisse généralisée des taux en 2010 a par conséquent limité le transfert à 78 M\$.

Avec un portefeuille de près de 770 M\$, cette classe d'actif offre une bonne protection du capital lors de fortes baisses et volatilités des marchés boursiers. Elle représente près de 32 % de la caisse totale.

MARCHÉ DES ACTIONS CANADIENNES ET ÉTRANGÈRES

L'environnement financier et économique fut particulièrement favorable aux actions en deuxième moitié de l'année, confiant que l'économie américaine bénéficierait des décisions de la Réserve fédérale d'entreprendre une deuxième ronde d'assouplissement quantitatif et de maintenir les réductions d'impôt de l'ère Bush.

ACTIONS CANADIENNES



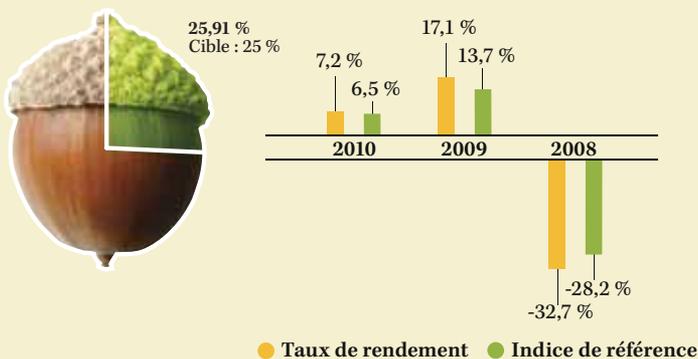
Un climat fort propice aux secteurs de l'énergie, des matières premières et de la consommation discrétionnaire permet au marché canadien, tel que défini par l'indice S&P/TSX, de connaître une progression de 17,61 %. Notre combinaison de gestionnaires ajoutait 285 points centésimaux à cet indice et tout particulièrement notre gestionnaire favorisant les actions de petite et moyenne capitalisation avec une surperformance de 15,05 %, se traduisant par un résultat annuel de 32,66 %.

Au 31 décembre 2010, les actions représentaient 48 % de l'exposition de la Caisse, soit 22 % en actions canadiennes et 26 % en actions étrangères, pour un total de 1,1 G\$.



Quant au portefeuille d'actions étrangères, il affiche un rendement de 7,18 % pour une valeur ajoutée de 72 points centésimaux face à son indice de référence, le MSCI ACWI ex-Canada (\$ CAN). Encore cette année, l'appréciation de la devise canadienne de 5,5 % contre la devise américaine vient affecter négativement le rendement des actifs transigés en dollars américains. De plus, le fort niveau d'endettement de certains pays de la zone euro, comme la Grèce, le Portugal et l'Espagne, vient miner les résultats de ces régions, avec un rendement de 4,80 % pour l'indice MSCI EAEO en devises locales.

ACTIONS ÉTRANGÈRES



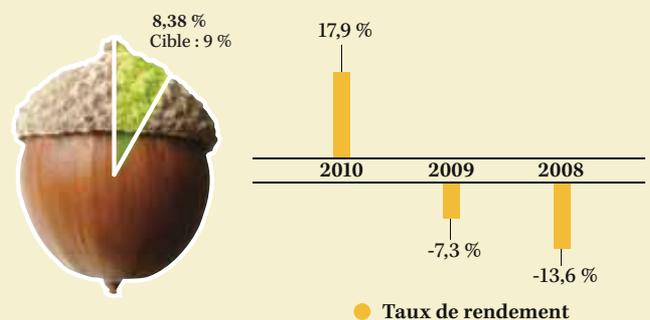
Par contre, pour le portefeuille d'actions américaines, notre stratégie d'utiliser une combinaison de contrat à terme sur le S&P 500 et des actifs sous-jacents gérés activement, permet de générer une surperformance de 442 points centésimaux sur l'indice de référence S&P 500 pour un total de 13,48 %.

En cours d'année 2011, les changements récents apportés à la structure de gestion des actions étrangères devraient permettre d'optimiser les sources de valeurs ajoutées et le ratio rendement/risque. Ainsi, deux nouveaux gestionnaires actifs viennent remplacer les produits indiciaires du portefeuille, soit C.S. McKee de Pittsburgh pour les actions américaines de petite capitalisation et Wellington de Boston pour les pays émergents. Aussi, après avoir mis fin au mandat global de gestion d'Alliance Bernstein, Hexavest de Montréal vient compléter l'équipe de gestion en actions étrangères avec un mandat d'actions mondiales.

PLACEMENTS PRIVÉS ET INFRASTRUCTURE

Les énergies consacrées par nos gestionnaires sur la consolidation de leurs investissements et un marché beaucoup plus accueillant au capital de risque nous permettent de réaliser des résultats pour l'année de 17,92 %, ce qui en fait une de nos classes d'actifs la plus performante et contributive en 2010. Mais le travail doit continuer et pour conserver une exposition qui ne s'éloigne pas trop de notre cible de 9 %, quelques projets d'investissement à l'étude se sont concrétisés notamment dans le secteur des infrastructures. Ce domaine convient particulièrement bien pour une caisse de retraite misant sur un revenu stable et une certaine protection contre l'inflation future.

PLACEMENTS PRIVÉS ET INFRASTRUCTURE



Au 31 décembre 2010, l'exposition à cette classe d'actif représentait 201 M\$ ou 8,4 % des actifs de la Caisse, incluant les nouveaux investissements dans le Fonds spécialisé en infrastructure de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) et le Fonds AXA Infrastructures III avec respectivement 12 M\$ et 10 M€.





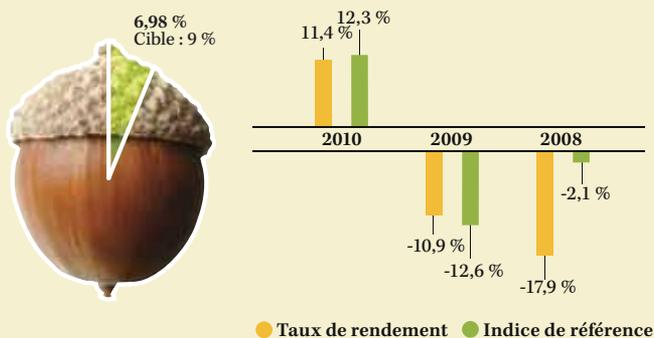
IMMOBILIER ET CONCESSIONS AGRICOLES ET FORESTIÈRES

L'exposition à cette classe d'actif représente 7 % des actifs de la Caisse évalués à leur juste valeur pour un montant de 167,5 M\$.

Le marché immobilier, surtout américain, se relève graduellement grâce à un environnement plus réceptif et un maintien des taux d'intérêt à un niveau historiquement bas. La réévaluation de fin d'année des portefeuilles immobiliers de la CDPQ et de Bentall nous permet de concrétiser un rendement de l'ordre de 11,39 %, mais 89 points centésimaux de moins que notre indice de référence (20 % IPD Canada + 80 % AON). La sous-performance s'explique par les résultats décevants du portefeuille immobilier de résidences pour personnes âgées géré par Maestro. Ce fonds est actuellement en phase de disposition des actifs.

Pour la première fois, la caisse de retraite réalise un investissement dans le secteur des concessions forestières avec une participation de 15 M\$ US dans le « Fonds GTI 9 » géré par « Global Forest Partners » situé au New Hampshire. Ce type de placement se veut particulièrement approprié pour une caisse de retraite ayant besoin de se parer contre une hausse de l'inflation.

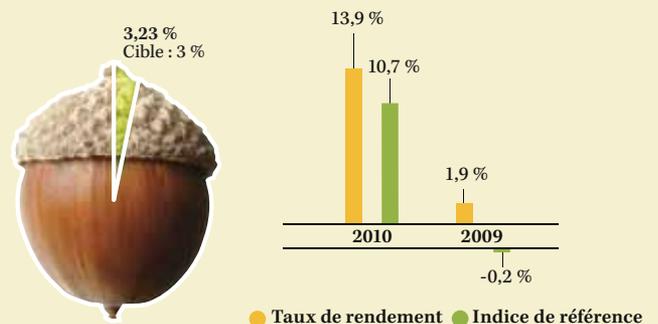
IMMOBILIER ET CONCESSIONS



COMMODITÉS

Cette catégorie représente 77,4 M\$. Les marchés financiers ont connu un fort regain en deuxième moitié de l'année et le secteur des commodités n'y échappe pas. En réponse à une augmentation de la demande des produits de base, l'indice DJ-UBS affiche un rendement de 10,73 %. Les stratégies de notre gestionnaire permettent de surclasser son indice de référence avec une performance supérieure de 318 points centésimaux, particulièrement les stratégies sur les contrats de base des secteurs de l'énergie et de l'agriculture.

COMMODITÉS



AUTRES PLACEMENTS ALTERNATIFS

À la fin de l'année, ces actifs totalisaient 37 M\$, pour moins de 2 % des actifs de la Caisse, qui ne comprennent actuellement que des fonds de fonds de couverture. Par contre, un nouveau produit, approuvé par le Comité de placement à sa dernière réunion de 2010, permettra d'augmenter notre cible de 2 % à 4 %. Un produit RGTA (Répartition globale tactique des actifs), géré par la firme BlackRock de San Francisco, améliore le rapport rendement/risque du portefeuille global avec une faible corrélation avec les principales classes d'actifs de la Caisse. Il se distingue des fonds de couverture par une liquidité fréquente et une gestion impliquant plusieurs équipes de personnes.

AUTRES PLACEMENTS ALTERNATIFS



GESTION DU RISQUE

La Caisse possède plusieurs outils pour contrôler différents risques reliés à la gestion de ses actifs, notamment une Politique de placement (PP) et un Guide de gestion des actifs le (GGA). L'obtention des rendements nécessaires au versement des prestations dépend amplement de nos stratégies de placement. Afin d'en limiter la volatilité, que l'on considère comme un des risques les plus importants, la PP et le GGA favorisent l'investissement dans différentes classes d'actifs offrant une bonne diversification. De plus, une structure de gestion tente d'optimiser le rapport rendement/risque du portefeuille de la Caisse. Chacun des mandats se voit décerner un poids cible avec des fourchettes minimum et maximum, pour ne pas créer d'impact matériel sur les résultats globaux de la Caisse.

Afin d'assurer un suivi optimal, la reddition de comptes aux membres des différents comités, donne toute l'information pertinente sur les résultats de gestion des actifs ainsi que sur les différents risques auxquels la Caisse se voit exposée. Entre autres, un modèle de gestion du risque qu'a développé l'équipe des placements, indique la perte potentielle, au cours d'un trimestre, de notre portefeuille en relation avec la capitalisation du Régime.

Aussi, pour mieux apprécier ces outils de gestion, les membres profitent d'une formation assurée par la direction pour qu'ils puissent évaluer toute l'information que l'on y trouve et ainsi prendre les décisions qui s'imposent pour assurer la pérennité du Régime.

LES PRINCIPES DE L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Nous venons de terminer une première année comme signataire des Principes de l'investissement responsable. Voici un rappel de notre engagement :

« EN SIGNANT CES PRINCIPES, NOUS NOUS ENGAGEONS PUBLIQUEMENT, EN TANT QU'INVESTISSEURS, À LES ADOPTER ET À LES APPLIQUER DANS LA MESURE OÙ CELA EST COMPATIBLE AVEC NOS RESPONSABILITÉS FIDUCIAIRES. NOUS NOUS ENGAGEONS ÉGALEMENT À ÉVALUER L'EFFICACITÉ ET À AMÉLIORER LE CONTENU DES PRINCIPES AVEC LE TEMPS. NOUS SOMMES CONVAINCUS QUE CELA NOUS RENDRA PLUS À MÊME DE RÉPONDRE À NOS ENGAGEMENTS ENVERS LES BÉNÉFICIAIRES ET NOUS PERMETTRA DE MIEUX FAIRE CONCORDER NOS ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT AVEC LES INTÉRÊTS GÉNÉRAUX DE LA SOCIÉTÉ ».

En ce sens, voici quelques actions entreprises par la Caisse en 2010 :

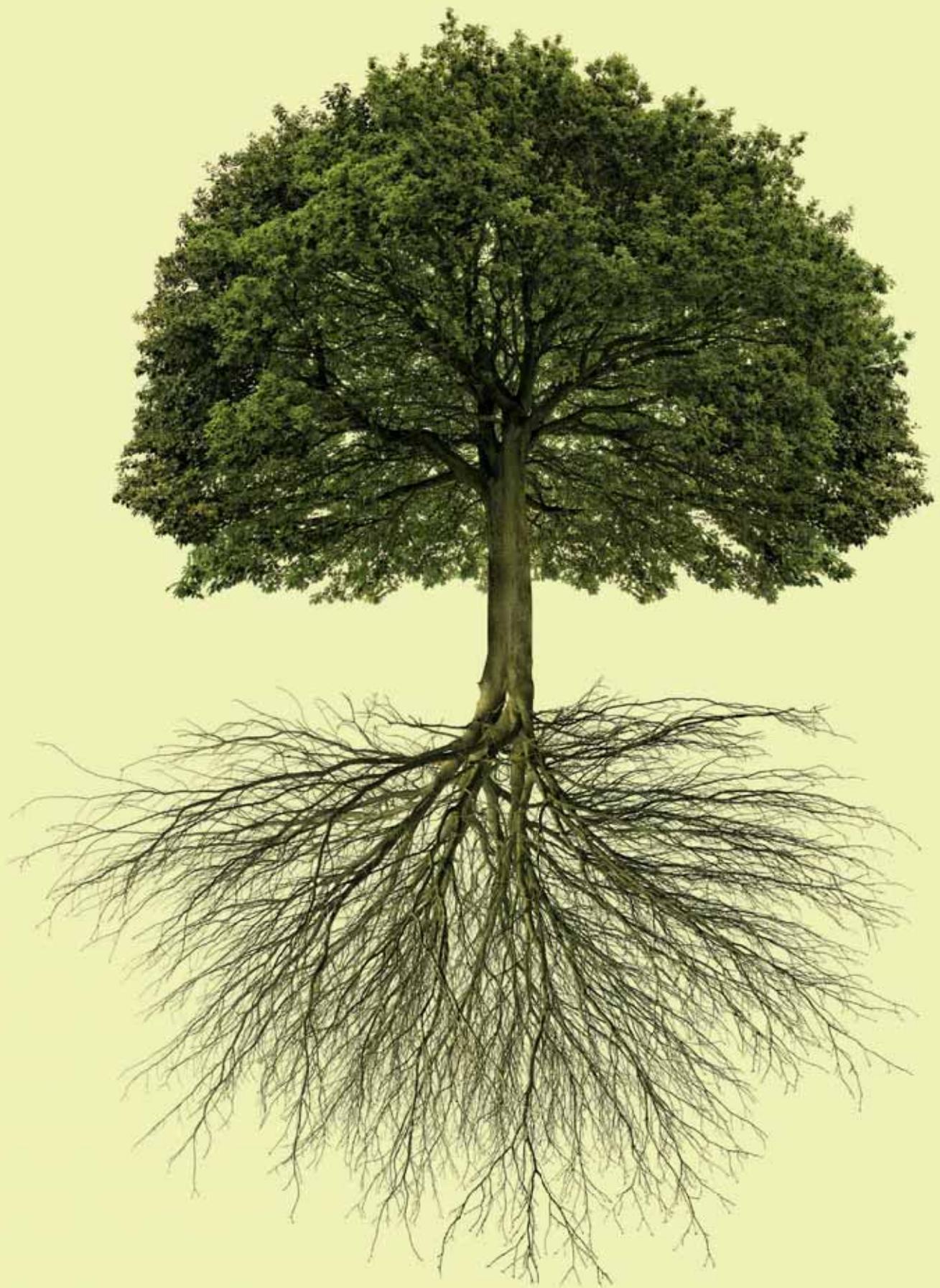
- ▶ *Pour déterminer dans quelle mesure nos gestionnaires externes de portefeuilles sont capables de prendre en compte les questions environnementales, sociales et de gouvernes (ESG), des questions intégrées au questionnaire lors de la recherche de gestionnaire permettent d'entamer des discussions sur nos attentes.*
- ▶ *Notre Politique de droit de vote se conforme aux Principes et se retrouve sur notre site internet.*
- ▶ *Comme l'exercice de nos droits de vote est délégué à une firme externe, une section sur la conformité de notre Politique d'exercice des droits de vote est incluse dans le Rapport du suivi de la Politique de placement et du Guide de Gestion des actifs qui fait l'objet de discussions au début de chaque réunion régulière du Comité de placement.*
- ▶ *Nos votes sont disponibles pour consultation sur notre site internet.*
- ▶ *Par le biais de notre Politique de placement, nous votons toutes les résolutions demandant la publication de rapports standardisés sur les questions ESG, que celles-ci soient prises en considération dans les rapports financiers annuels, la divulgation sur l'adoption et le respect des normes, standards, codes de conduite ou initiatives internationales (comme le Pacte mondial des Nations Unies) et le soutien et propositions d'actionnaires en faveur de la publication d'informations sur les questions ESG.*
- ▶ *Nous participons à des réseaux et plateformes d'information pour le partage d'outils, la mise en commun de ressources comme des webinaires.*

Afin de mieux cibler nos actions à l'avenir, nous remplirons, en 2011, le questionnaire d'autoévaluation collective qui est exigé à partir de la deuxième année comme signataire. Nous pourrions ainsi mieux constater nos progrès avec nos pairs et cibler les activités qui permettront d'améliorer notre approche.



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010





ÉTATS FINANCIERS ET NOTES AFFÉRENTES

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVE À LA PRODUCTION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers du Régime de retraite de l'Université du Québec ont été produits par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la justesse des données présentées, y compris les montants devant être nécessairement fondés sur le jugement et sur des estimations. Ces états financiers respectent les conventions comptables qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada. L'information financière présentée dans le rapport annuel est en conformité avec les états financiers.

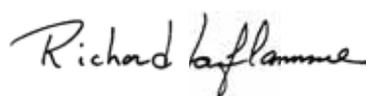
Des systèmes de contrôle interne et des procédés d'appoint sont maintenus pour fournir l'assurance que les opérations sont autorisées, que l'actif du Régime est préservé et que les registres sont tenus avec exactitude. Ces contrôles comprennent notamment un Code de déontologie, des normes de qualité pour l'engagement et la formation du personnel, un Règlement intérieur, une structure organisationnelle, où la répartition des tâches est nettement définie, avec obligation de rendre compte du rendement, ainsi que la communication des politiques et des directives à tous les échelons.

La responsabilité des états financiers incombe au Comité de retraite conformément aux lois et règlements qui le régissent, secondé par le Comité de vérification. Celui-ci se compose de six administrateurs ne faisant partie ni des cadres ni du personnel du Secrétariat du Régime. De plus, le Comité examine les recommandations que font les vérificateurs externes en vue d'améliorer le contrôle interne, ainsi que leur mise en application par la direction. Dans l'exercice de ses fonctions, le Comité rencontre régulièrement la direction et les vérificateurs externes pour décider de la portée et du choix du moment de leurs vérifications respectives, examiner leurs constatations et s'assurer qu'ils s'acquittent bien de leurs responsabilités. Ce Comité a révisé les états financiers et a recommandé l'approbation au Comité de retraite.

En outre, le Cabinet d'actuaire-conseils Mercer (Canada) Limitée a procédé à une évaluation actuarielle en règle des engagements au titre des prestations en date du 31 décembre 2009, conformément aux exigences de la Loi provinciale sur les régimes complémentaires de retraite. Ce document a été déposé auprès de la Régie des rentes du Québec à l'automne 2010.

Les vérificateurs externes du Régime, Samson Bélair Deloitte & Touche, s.e.n.c.r.l., ont effectué une vérification indépendante des états financiers selon les normes de vérification généralement reconnues du Canada. Leur vérification a été complétée par le biais de sondages et autres procédés qu'ils ont jugé nécessaires pour exprimer leur opinion dans le rapport à l'administrateur. Les vérificateurs externes ont libre accès au Comité de vérification pour discuter de leur vérification et de leurs constatations quant à l'intégrité de la présentation des renseignements financiers et à la fiabilité des systèmes de contrôle interne.

Le directeur général



Richard Laflamme

Le directeur des placements, du
contrôle et de la comptabilité



Louis Langlois, CFA

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du Comité de retraite du
Régime de retraite de l'Université du Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Régime de retraite de l'Université du Québec (le « Régime »), qui comprennent l'état consolidé de l'actif net disponible pour le service des prestations et l'état consolidé des obligations relatives aux prestations au 31 décembre 2010 et l'état consolidé de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations de l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de l'actif net disponible pour le service des prestations et des obligations relatives aux prestations au 31 décembre 2010, ainsi que de l'évolution de son actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Sauvegarde Béland
Deloitte + Touche P.É.N.C.P.C.

Le 15 avril 2011

[†] Comptable agréé auditeur permis n° 10211

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

États financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2010

États financiers consolidés

Actif net disponible pour le service des prestations	p. 36
Évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations	p. 37
Obligations relatives aux prestations	p. 38
Notes afférentes aux états financiers	p. 39 à 58

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

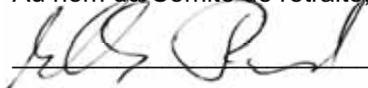
État consolidé de l'actif net disponible pour le service des prestations

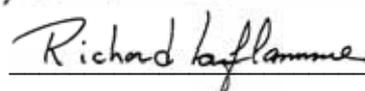
Au 31 décembre 2010, avec chiffres correspondants de 2009
(en milliers de dollars)

	2010	2009
Actif		
Placements (note 3)		
Effets commerciaux	17 941	9 268
Obligations et fonds d'obligations (note 3a)	711 112	658 624
Actions et fonds d'actions (note 3b)	979 374	861 640
Actifs déposés en contrepartie des contrats à terme (note 3c)	232 887	235 574
Fonds et prêts hypothécaires (note 3d)	44 684	45 231
Fonds de couverture	36 645	38 259
Placements privés (note 3e)	200 588	152 559
Placements immobiliers et concessions (note 3f)	165 265	129 009
Encaisse des fiduciaires	6 972	5 491
	2 395 468	2 135 655
Créances		
Cotisations à recevoir des membres	6 204	4 718
Cotisations à recevoir des employeurs	5 109	4 997
Revenus de placements à recevoir	6 324	5 354
Transactions sur placements en voie de règlement	77	2 160
Autres créances à recevoir	320	371
	18 034	17 600
Actifs relatifs aux opérations de prêts de titres (note 5)	938	373
Immobilisations et autres actifs	546	415
Encaisse	6 978	6 989
	8 462	7 777
Total de l'actif	2 421 964	2 161 032
Passif		
Engagements relatifs aux opérations de prêts de titres (note 5)	938	373
Transactions sur placements en voie de règlement	2 385	2 144
Charges à payer	2 599	2 097
Cotisations à rembourser	522	242
Total du passif	6 444	4 856
Actif net disponible pour le service des prestations	2 415 520	2 156 176

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du Comité de retraite,

 , président

 , secrétaire

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

État consolidé de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

Exercice terminé le 31 décembre 2010, avec chiffres correspondants de 2009
(en milliers de dollars)

	2010	2009
Activités de placements (note 4)		
Revenus de placements	100 647	109 918
Gains réalisés (pertes réalisées) sur placements	41 305	(43 754)
Variation de la juste valeur des placements	117 371	219 316
	259 323	285 480
Gestion des placements et garde des valeurs	(14 400)	(14 154)
Revenus nets de placements	244 923	271 326
Activités d'administration du règlement		
Cotisations (note 6)		
Cotisations des membres	49 242	44 623
Cotisations des employeurs	47 217	43 468
Transferts d'autres régimes	4 839	17 501
	101 298	105 592
Autres revenus	33	35
Revenus	101 331	105 627
Prestations		
Prestations de retraite	(75 980)	(67 306)
Remboursements de cotisations	(4 879)	(4 499)
Transferts à d'autres régimes	(1 820)	(2 415)
	(82 679)	(74 220)
Revenus nets d'administration du règlement	18 652	31 407
Frais d'administration (note 7)	(4 231)	(4 340)
Augmentation totale de l'actif net disponible pour le service des prestations	259 344	298 393
Actif net disponible pour le service des prestations au début de l'exercice	2 156 176	1 857 783
Actif net disponible pour le service des prestations à la fin de l'exercice	2 415 520	2 156 176

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

État consolidé des obligations relatives aux prestations

Exercice terminé le 31 décembre 2010, avec chiffres correspondants de 2009
(en milliers de dollars)

	2010	2009
Valeur actuarielle des prestations constituées		
Augmentation (diminution) au cours de l'exercice provenant de :		
Modifications des méthodes et hypothèses actuarielles	21 311	(6 228)
Intérêts cumulés sur les prestations	148 604	133 145
Prestations constituées selon la pleine indexation	96 459	91 044
Écart des prestations constituées entre la pleine indexation et l'indexation prévue au Régime	(16 477)	(18 957)
Prestations versées, net des transferts	(77 807)	(56 684)
Perte d'expérience	10 561	40 707
Augmentation nette de la valeur actuarielle des prestations constituées	182 651	183 027
Valeur actuarielle des prestations constituées au début de l'exercice selon l'indexation prévue au Régime	2 470 932	2 287 905
Valeur actuarielle des prestations constituées à la fin de l'exercice selon l'indexation prévue au Régime	2 653 583	2 470 932
Écart des passifs entre la pleine indexation et l'indexation prévue au Régime (note 10)	84 700	68 223
Valeur actuarielle des prestations constituées à la fin de l'exercice selon la pleine indexation (note 9)	2 738 283	2 539 155

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2010
(les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

1. Description du Régime

La description du Régime de retraite fournie ci-dessous ne constitue qu'un résumé. Les lecteurs devront consulter le texte du règlement du Régime s'ils désirent une information plus complète. Le texte est accessible notamment par l'entremise du site www.rruq.ca, dans la section « Régime ».

Généralités

Les salariés de l'Université du Québec, de ses établissements et des autres unités désignées dans le règlement du Régime participent à un régime de retraite contributif à prestations déterminées. Ce Régime est administré par un comité de retraite paritaire composé de membres désignés par les employeurs et les employés des divers organismes participant au Régime ainsi que d'autres membres prévus à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* du Québec.

Le Régime est enregistré selon la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* du Québec. Le Régime est une fiducie de pension enregistrée au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada* et il est exempté d'impôt.

Politique de capitalisation

Les fonds du Régime proviennent des cotisations et des revenus générés par les placements de façon à constituer les prestations déterminées selon les dispositions du Régime. Les participants et l'Université cotisent selon une base paritaire. Le taux de cotisation est fixé par le Comité de retraite, sur recommandation de l'actuaire (voir note 6).

Prestations au titre des services

Un participant actif a droit à une rente normale de retraite dès qu'il respecte l'un des critères suivants :

- a) il a atteint 35 ans de service;
- b) il a atteint 55 ans d'âge et accumulé 32 ans de service;
- c) il a atteint l'âge normal de retraite de 65 ans ou l'âge de 60 ans pour les femmes qui participaient au Régime le 1^{er} juin 1975.

La rente annuelle normale d'un membre est basée sur le traitement moyen du membre pour les cinq années les mieux rémunérées lors de sa participation au Régime. Le montant de la rente est fixé à 2 % de ce traitement moyen par année de participation.

À compter de 65 ans, la rente annuelle est réduite de 0,7 % du traitement moyen jusqu'à concurrence de la moyenne du maximum des gains admissibles au sens du Régime de rentes du Québec pour les années correspondantes.

Prestations au décès

Au décès d'un membre non retraité ayant moins de dix ans de service, son conjoint ou, à défaut, ses ayants cause reçoivent un montant forfaitaire conformément aux dispositions du Régime.

Au décès d'un membre non retraité ayant dix ans et plus de service ou au décès d'un membre retraité, une rente égale à 50 % de la rente créditée au membre est versée au conjoint survivant. Si le décès survient après la retraite, la rente est de 60 % à moins que le conjoint n'ait renoncé au 10 % supplémentaire au moment de la prise de retraite. Les enfants à charge reçoivent chacun une rente égale à 10 % (maximum de 40 %) ou, en l'absence de conjoint, à 20 % de la rente créditée au membre (maximum de 80 %). En l'absence de conjoint et d'enfants, un montant forfaitaire est versé conformément aux dispositions du Régime.

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2010
(les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

1. Description du Régime (suite)

Remboursement ou transfert lors d'une cessation d'emploi

À la cessation d'emploi, et ce, conformément aux dispositions du règlement du Régime, un membre peut choisir de se voir accorder une rente différée ou de recevoir un montant forfaitaire correspondant à la valeur de la rente différée et des cotisations excédentaires calculées en vertu de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* du Québec.

Indexation et réserve pour indexation

Les rentes versées sont indexées annuellement selon l'indice des rentes du Québec.

Certaines dispositions particulières peuvent s'appliquer pour un membre ayant bénéficié d'un transfert de service en provenance d'un autre organisme.

Une clause d'indexation partielle répondant a minima de la loi s'applique pour les rentes différées.

Pour la participation effectuée après le 31 décembre 2004, les rentes sont indexées annuellement selon le ratio des indices des rentes du Québec, auquel on soustrait 3 %. Le résultat de cette opération ne peut toutefois être inférieur à l'unité.

Une réserve pour indexation est constituée et est égale à l'écart entre le passif actuariel calculé à partir d'une hypothèse de pleine indexation, et le passif actuariel calculé à partir d'une hypothèse d'indexation réduite de 3 %, soit celle prévue au Régime. Le montant de cette réserve ne peut excéder l'écart entre la valeur actuarielle net de l'actif du Régime et le passif actuariel calculé selon l'indexation prévue au Régime (voir note 10).

Cette réserve doit servir à verser l'indexation requise pour la participation effectuée après le 31 décembre 2004 afin de faire en sorte que les rentes en cours de paiement soient ajustées selon la formule d'indexation prévue pour la participation effectuée avant le 1^{er} janvier 2005.

2. Conventions comptables

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes :

Présentation générale

Les états financiers consolidés sont basés sur la convention de la continuité de l'exploitation et présentent la situation financière globale du Régime de retraite considéré comme une entité distincte, indépendante de son promoteur et de ses participants. Ils sont préparés en conformité avec les PCGR du Canada et comprennent les comptes du Régime de retraite de l'Université du Québec et de ses cinq filiales détenues en propriété exclusive, soit 4417925 Canada inc., 4491149 Canada inc., 6714919 Canada Limited, 6982620 Canada inc. et 7506317 Canada inc.

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2010
(les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

2. Conventions comptables (suite)

Placements

Le Régime applique le chapitre 3862 intitulé « Instruments financiers – Informations à fournir ». Cette norme exige de présenter dans les états financiers la répartition des évaluations à la juste valeur des instruments financiers selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser ces évaluations. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 – évaluation fondée sur les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 – techniques d'évaluation fondées sur des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix);

Niveau 3 – techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

Les placements sont présentés à leur juste valeur de la façon suivante :

Les effets commerciaux sont présentés au coût, ce qui correspond à leur juste valeur compte tenu de leurs échéances à court terme.

Les obligations sont évaluées en fonction des cours moyens de clôture. Leur valeur estimative est calculée au moyen de flux de trésorerie actualisés selon le rendement actuel du marché et de titres comparables, le cas échéant, lorsque les cours moyens ne sont pas disponibles.

Les actions sont évaluées selon le cours à la clôture des marchés boursiers.

La juste valeur des fonds de couverture, des unités de fonds communs d'obligations, d'actions, hypothécaires et immobiliers, est déterminée à partir de la valeur de l'actif net soumise par chacun des gestionnaires et administrateurs de ces fonds.

Les prêts hypothécaires sont composés de titres de longue durée dont le taux d'intérêt est ajusté annuellement selon l'indice canadien des prix à la consommation. Compte tenu des taux à court terme appliqués sur ces prêts, leur juste valeur est considérée comme équivalente à leur valeur en capital.

La juste valeur estimative des sociétés en commandite présentée dans les placements privés et immobiliers est déterminée à partir de techniques d'évaluation appropriées et des meilleures estimations soumises par chacun des gestionnaires et administrateurs de ces placements.

Les contrats à terme n'ont aucun coût à la date de fin d'exercice puisqu'ils font l'objet d'une réalisation quotidienne. La juste valeur des contrats sur devises est établie en fonction de leur valeur de liquidation à la fin de l'exercice financier.

Les achats et ventes des placements et de contrats sur produits dérivés sont comptabilisés à la date de l'opération de la transaction (la date à laquelle les risques et les avantages importants ont été transférés).

Opérations de prêts de titres

Le Régime prête des titres qu'il détient à des tiers et reçoit en garantie des titres ou des contreparties en espèces. Dans le cadre des opérations de prêts de titres, un passif est constaté à l'égard des contreparties reçues en espèces de la part des emprunteurs sous le poste « *Engagements relatifs aux opérations de prêts de titres* ». Par conséquent, un actif est comptabilisé pour les montants des contreparties reçues, sous le poste « *Actifs relatifs aux opérations de prêts de titres* ».

Les titres prêtés n'ont pas fait l'objet de décomptabilisation, conformément aux critères établis.

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2010
(les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

2. Conventions comptables (suite)

Revenus de placement

Les revenus de dividendes sont constatés à la date ex-dividende. Les intérêts créditeurs sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice à mesure qu'ils sont gagnés. Les revenus de placements comprennent également les gains et pertes réalisés et non réalisés. Ces derniers représentent l'écart entre la juste valeur du placement en fin d'exercice et celle en début d'exercice ou le coût initial si les titres ont été achetés en cours d'exercice.

Les revenus provenant des fonds communs et des placements alternatifs sont comptabilisés au brut, c'est-à-dire que les honoraires de gestion qui sont déduits par les gestionnaires à même les revenus de ces placements sont présentés dans les états financiers sous la rubrique « *Gestion des placements et garde des valeurs* ».

Conversion de devises étrangères

Les éléments d'actif et de passif en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les éléments de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations sont convertis aux taux de change en vigueur au moment de l'enregistrement des transactions. Les gains ou les pertes résultant des fluctuations dans les taux de change sont reflétés à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations, au poste des revenus de placements.

Immobilisations

Le mobilier, les équipements et les logiciels informatiques sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur des périodes correspondant à la durée de vie utile de ces biens. Les améliorations locatives sont amorties de façon linéaire sur la durée initiale du bail.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les PCGR du Canada nécessite l'utilisation d'estimations ainsi que la formulation d'hypothèses qui ont un effet sur les montants des éléments d'actif et de passif présentés, sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que sur les postes de revenus et de dépenses s'y rapportant. Par conséquent, les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Modification comptable future

En avril 2010, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) a publié le chapitre 4600 intitulé « Régimes de retraite » remplaçant le chapitre 4100 intitulé « Régimes de retraite ». Ce nouveau chapitre s'appliquera aux états financiers des exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2011. Par conséquent, le Régime adoptera les nouvelles normes au cours de son exercice débutant le 1^{er} janvier 2011. Le chapitre énonce des exigences en matière d'évaluation, de présentation de l'information dans les états financiers à usage général des régimes de retraite et en matière d'informations à fournir dans ces états financiers. Le Régime évalue présentement l'incidence de l'adoption de ce nouveau chapitre sur ses états financiers.

3. Placements

Conformément à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* du Québec, le Comité de retraite s'est doté d'un Énoncé de la politique de placement qui doit être vu comme l'expression des principales stratégies et règles que le Comité s'est fixées pour la gestion de l'actif et du capital. Cet énoncé doit être revu minimalement aux cinq ans.

Le premier objectif de l'Énoncé de la politique de placement est de s'assurer que les rendements futurs seront suffisants pour assurer le versement des rentes de retraite promises et permettront l'indexation intégrale des rentes pour le service rendu à compter de 2005. De plus, le Comité de retraite vise à ce que les rendements contribuent à générer un taux de cotisation raisonnablement stable et minimise la probabilité que le taux de cotisation dépasse 18 %. Pour ce faire, la nature des engagements, notamment leur échéance ainsi que leur sensibilité aux taux d'intérêt ainsi qu'à l'inflation ont été prises en considération dans l'élaboration du document.

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2010
(les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

3. Placements (suite)

Gestion des risques

Le risque est défini comme la probabilité de ne pas atteindre les objectifs poursuivis et l'ampleur des conséquences, le cas échéant. Les risques suivants ont été définis et les mesures suivantes ont été prises pour réduire cette probabilité :

Crédit

Risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

Les titres de marché monétaire doivent avoir une cote de crédit minimale. Aussi, les actifs du Régime sont limités à un certain pourcentage dans des obligations de pays émergents et dans des obligations corporatives de pays développés dont la cote de crédit est inférieure à un seuil déterminé.

De plus, les mandats de gestion externe prévoient des limites quant au pourcentage des actifs pouvant être investi dans des obligations qui ne sont ni émises ni garanties par le gouvernement du Canada ou d'une province canadienne et dans des titres adossés à des actifs ou garantis par des créances.

L'ensemble des actifs financiers soumis à ce risque représente 791 771 000 \$ et est composé des effets commerciaux, des obligations, des prêts hypothécaires et des créances.

Devises

Risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères.

En général, le risque de change relatif à des placements étrangers n'est pas couvert en ce qui concerne l'équité, mais est couvert en ce qui concerne le revenu fixe. La couverture du risque de change relatif à des placements étrangers qui peuvent être constitués d'équité et de revenu fixe est laissée à la discrétion du Comité de placement.

Le risque de change peut également être géré de manière discrétionnaire par un gestionnaire qui offre ce service et dispose de l'expertise nécessaire. De plus, le Secrétariat peut recommander au Comité de placement de couvrir une partie ou la totalité de l'exposition à une ou à un panier de devises.

Le risque de change est également contrôlé au moyen de dispositions relatives à la répartition des actifs qui prévoient des limites quant au pourcentage des actifs pouvant être investi dans des actions étrangères et des placements alternatifs.

Liquidité

Risque qu'il soit impossible de vendre un titre au moment désiré ou risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers.

Des placements peu liquides sont surtout détenus en raison de leurs attraits en termes de rendement anticipé, d'appariement actif/passif ou de diversification.

La liquidité est favorisée au moyen de dispositions relatives à la répartition des actifs qui prévoient des limites quant au pourcentage des actifs pouvant être investi dans des placements alternatifs et des fonds de couverture.

Les passifs financiers du Régime ont une échéance à moins d'un an.

Taux d'intérêts

Risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Les fluctuations à court terme des taux d'intérêt nominaux et réels influent sur la valeur de l'actif du Régime. Les obligations au titre du Régime sont exposées aux fluctuations des taux d'intérêt à long terme et aux hausses prévues des salaires.

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2010
(les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

3. Placements (suite)

Gestion des risques (suite)

Au 31 décembre 2010, en présumant que les hypothèses relatives à l'inflation et à l'augmentation des salaires demeurent constantes, tout mouvement de 1 % des taux réels de rendement à long terme prévus entraînerait un effet inverse d'environ 14 % (383 360 000\$ en 2010 et 335 482 000 \$ en 2009) des obligations au titre du Régime selon la pleine indexation.

Tout mouvement des taux d'intérêt de 1 % aurait un effet inverse de 7,8 % sur la valeur du portefeuille obligataire, soit environ 59 631 000 \$.

Le taux d'intérêt courant (revenu du coupon/valeur comptable) sur le portefeuille obligataire canadien est de 3,84 % au 31 décembre 2010.

Prix sur indices boursiers

Risque que la juste valeur des titres boursiers fluctue en raison des variations des prix du marché, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché.

Appariement

Les actifs du Régime sont choisis de manière à favoriser un appariement entre la valeur de l'actif et du passif sur base de capitalisation.

Diversification

La diversification entre les catégories d'actifs est obtenue à l'aide de dispositions relatives à la répartition des actifs et à un portefeuille de référence. En général, les dispositions prévoient que :

- les obligations sont diversifiées par échéance et celles qui ne sont ni émises ni garanties par le gouvernement du Canada ou d'une province canadienne sont également diversifiées par émetteur. Le portefeuille obligataire peut également être diversifié en détenant des hypothèques et des titres garantis par des créances;
- les actions canadiennes et étrangères sont diversifiées par titre et par secteur économique. Les actions étrangères sont également diversifiées géographiquement;
- les placements immobiliers sont diversifiés par stratégie, par type d'immeuble et sur une base géographique. Ce portefeuille peut également être diversifié par des placements dans des propriétés dont le produit des ressources naturelles est exploité;
- le portefeuille de placements privés est diversifié par stratégie, par secteur économique et par région géographique;
- le portefeuille de commodités est diversifié en investissant dans des contrats à terme couvrant plusieurs secteurs;
- les fonds de couverture sont diversifiés par stratégie;
- les sources de valeur ajoutée sont diversifiées;
- les produits de gestion qui tendent à mieux protéger le capital dans un environnement de marché baissier sont favorisés.

D'autres risques de diversification, de crédit, de devises, de liquidité et de taux d'intérêt sont décrits, lorsque pertinents, dans chacune des catégories d'actif de la présente note.

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2010
(les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

3. Placements (suite)

3a. Obligations et fonds d'obligations

	2010		2009	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
Obligations et fonds d'obligations canadiennes	675 881	690 745	659 925	666 067
Fonds d'obligations étrangères	41 576	57 755	41 304	51 560
	717 457	748 500	701 229	717 627
Obligations canadiennes et fonds d'obligations canadiennes présentées dans le poste « <i>Actifs déposés en contrepartie des contrats à terme</i> »	(37 125)	(37 388)	(58 445)	(59 003)
	680 332	711 112	642 784	658 624

3a.i) Obligations et fonds d'obligations canadiennes
(28,6 % de l'actif net)

	DEX		% de la catégorie	Obligations	Fonds d'obligations	2010		2009	
	(70 %) (30 %) Long terme	Universel				Juste valeur	Juste valeur		
Fédérales	41,8 %		26,7%	97 380	87 063	184 443	202 593		
Provinciales et garanties	31,5		40,2	179 981	97 491	277 472	222 810		
Municipales	1,3		0,2	642	742	1 384	5 387		
Sociétés	25,4		31,7	79 894	139 065	218 959	226 452		
Encaisse nette	-		1,2	-	8 487	8 487	8 825		
	100,0 %		100,0 %	357 897	332 848	690 745	666 067		

L'échéance des obligations se détaille ainsi :

Échéance	De 0 à 5 ans		De 6 à 10 ans		11 ans et plus		Total	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Juste valeur								
Fédérales	68 821	78 237	18 883	9 832	9 676	17 647	97 380	105 716
Provinciales et garanties	46 776	57 126	39 576	14 078	93 629	80 087	179 981	151 291
Municipales	-	-	642	3 575	-	-	642	3 575
Sociétés	27 010	28 274	24 509	28 052	28 375	23 749	79 894	80 075
	142 607	163 637	83 610	55 537	131 680	121 483	357 897	340 657

Le Régime de retraite de l'Université du Québec détient des participations dans des fonds communs obligataires. L'échéance des portefeuilles correspondant à la participation du Régime dans ces fonds communs se détaille comme suit :

Échéance	De 0 à 5 ans		De 6 à 10 ans		11 ans et plus		Total	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Juste valeur								
Fédérales	5 515	34 598	8 682	5 127	72 866	57 152	87 063	96 877
Provinciales et garanties	2 447	3 582	18 375	16 279	76 669	51 658	97 491	71 519
Municipales	-	-	33	-	709	1 812	742	1 812
Sociétés	52 554	55 445	63 909	61 521	22 602	29 411	139 065	146 377
Encaisse nette	1 244	(1 472)	2 706	7 689	4 537	2 608	8 487	8 825
	61 760	92 153	93 705	90 616	177 383	142 641	332 848	325 410

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2010
(les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

3. Placements (suite)

3a. Obligations et fonds d'obligations (suite)

3a.ii) Fonds d'obligations étrangères (2,4 % de l'actif net) :

		2010	2009
	% de la catégorie	Juste valeur	Juste valeur
Amérique latine et Caraïbes :			
Brésil	9,1 %	5 241	4 250
Mexique	7,9	4 565	3 145
États-Unis	(30,2)*	(17 445)	(14 793)
Autres pays (12) (10 en 2009)	22,0	12 742	11 342
Europe :			
Russie	5,8	3 321	5 654
Autres pays (11) (11 en 2009)	39,0	22 542	17 232
Pacifique/Asie :			
Philippines	6,3	3 618	4 022
Indonésie	7,8	4 472	4 922
Autres pays (12) (12 en 2009)	14,5	8 405	7 267
Afrique/Moyen-Orient :			
Turquie	5,9	3 432	3 469
Autres pays (12) (10 en 2009)	11,9	6 862	5 050
	100,0 %	57 755	51 560

* Quand le portefeuille procède à un accord de rachat (REPO), il vend des titres qui sont détenus à un courtier ou à une institution financière et consent à acheter ces titres pour le prix de vente payé par le courtier ou l'institution financière plus l'intérêt au taux négocié. Un accord de rachat est en réalité un prêt à court terme par lequel le portefeuille emprunte des fonds pour acheter des investissements additionnels.

3b. Actions et fonds d'actions

La plupart des actions détenues par le Régime sont transigées sur des marchés reconnus et organisés.

		2010	2009
	Coût	Juste valeur	Coût Juste valeur
Actions canadiennes	406 631	516 696	426 059 474 964
Actions et fonds d'actions étrangères	429 268	462 678	367 215 386 676
	835 899	979 374	793 274 861 640

Sans la prise en compte du fait que le Régime effectue une gestion active, tout mouvement de l'indice boursier canadien TSX et de l'indice boursier mondial MSCI ACWI ex-Canada de 1 % aurait respectivement un effet de 5 166 959 \$ et de 4 626 788 \$ sur l'augmentation (diminution) totale de l'actif net disponible pour le service des prestations.

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2010
(les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

3. Placements (suite)

3b. Actions et fonds d'actions (suite)

3b.i) Actions canadiennes (21,4 % de l'actif net) :

			2010	2009
	S&P/TSX	% de la catégorie	Juste valeur	Juste valeur
Énergie	26,6 %	24,0 %	123 792	115 406
Services financiers	27,9	24,7	127 727	119 413
Services de télécommunications	4,0	9,1	47 404	51 114
Consommation discrétionnaire	4,5	9,9	51 231	45 064
Produits industriels	5,5	7,1	36 543	39 699
Matières premières	24,1	11,6	59 936	41 294
Consommation – Produit de base	2,5	5,8	29 758	19 173
Technologies de l'information	2,4	5,9	30 344	20 560
Services publics	1,7	1,8	9 220	14 959
Soins de santé	0,8	0,1	741	8 282
	100,0 %	100,0 %	516 696	474 964

3b.ii) Actions et fonds d'actions étrangères (19,2 % de l'actif net) :

				2010	2009
	% de la catégorie	Actions	Fonds d'actions	Juste valeur	Juste valeur
Amériques :					
États-Unis	25,6 %	36 642	81 823	118 465	62 543
Autres pays (8) (6 en 2009)	5,4	-	25 148	25 148	21 264
Europe :					
Royaume-Uni	10,6	39 423	9 593	49 016	53 804
France	5,1	16 269	7 334	23 603	25 308
Allemagne	5,2	19 008	5 238	24 246	22 992
Autres pays (16) (18 en 2009)	16,0	50 393	23 321	73 714	77 960
Pacifique/Asie :					
Japon	13,0	42 336	17 661	59 997	41 032
Autres pays (12) (13 en 2009)	16,3	22 344	53 254	75 598	69 729
Afrique/Proche et Moyen-Orient :					
5 pays (5 en 2009)	2,8	1 489	11 402	12 891	12 044
	100,0 %	227 904	234 774	462 678	386 676

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2010
(les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

3. Placements (suite)

3c. Actifs déposés en contrepartie des contrats à terme (9,6 % de l'actif net)

3c.i) S&P 500 (6,4 % de l'actif net) :

Le Régime détient, au 31 décembre 2010, des contrats à terme avec un taux d'intérêt implicite LIBOR d'une durée de trois mois pour une valeur d'engagement de 155 381 000 \$ (169 886 000 \$ en 2009) sur l'indice S&P 500.

Les actifs déposés en contrepartie de ces contrats à terme sont composés ainsi :

	2010			2009		
	% de la catégorie	Coût	Juste valeur	% de la catégorie	Coût	Juste valeur
Encaisse nette et dépôts sur marges	0,1	376	110	(0,8)	(1 401)	(1 401)
Effets commerciaux	38,9	60 540	60 540	35,3	59 830	59 830
Obligations et fonds d'obligations canadiennes	24,1	37 125	37 388	34,8	58 444	59 003
Fonds de fonds de couverture	36,9	61 332	57 324	30,7	56 156	52 157
	100,0	159 373	155 362	100,0	173 029	169 589

3c.ii) DJ-UBS (3,2 % de l'actif net) :

Le Régime détient, au 31 décembre 2010, des contrats à terme avec un taux d'intérêt implicite Bons du Trésor Américain d'une durée variant de un à trente-six mois pour une valeur d'engagement de 77 560 000 \$ (65 946 000 \$ en 2009) sur l'indice DJ-UBS.

Les actifs déposés en contrepartie de ces contrats à terme sont composés ainsi :

	2010			2009		
	% de la catégorie	Coût	Juste valeur	% de la catégorie	Coût	Juste valeur
Encaisse nette et dépôts sur marges	100,0	79 093	77 525	27,2	18 053	17 916
Effets commerciaux	-	-	-	72,8	48 586	48 069
	100,0	79 093	77 525	100,0	66 639	65 985

3d. Fonds et prêts hypothécaires (1,9 % de l'actif net)

Ce véhicule de placement est utilisé aux fins d'immunisation d'une partie du passif des membres retraités. Les prêts hypothécaires, dont le rendement est indexé à l'inflation, ont été consentis à des coopératives d'habitation qui sont réparties à travers le Québec et l'Ontario. Elles sont subventionnées par le gouvernement du Canada et les prêts hypothécaires sont garantis par la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL).

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2010
(les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

3. Placements (suite)

3e. Placements privés (8,3 % de l'actif net)

Les sociétés en commandite et les fonds de placements privés composant les placements privés se répartissent ainsi :

	2010				2009			
	Capital engagé	Capital souscrit	Coût	Juste valeur	Capital engagé	Capital souscrit	Coût	Juste valeur
Sociétés et fonds canadiens	148 564	126 958	119 963	127 355	136 178	113 902	109 311	96 271
Sociétés et fonds étrangers	172 643	108 235	101 219	73 233	173 693	91 434	88 021	56 288
	321 207	235 193	221 182	200 588	309 871	205 336	197 332	152 559

De par leur nature, les placements privés détenus par les sociétés en commandite dans lesquelles le Régime détient une participation ne sont pas transigés sur des marchés organisés. Conséquemment, les justes valeurs de ces placements sont évaluées périodiquement.

3f. Placements immobiliers et concessions (6,8 % de l'actif net)

Les placements immobiliers sont composés des éléments suivants :

	2010		2009	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
Fonds immobiliers	127 523	159 673	100 314	122 219
Société en commandite (Immobilier)	10 901	5 270	10 194	6 790
Fonds de concession	387	322	-	-
	138 811	165 265	110 508	129 009

3g. Placements libellés en devises étrangères

Les placements libellés en devises étrangères se répartissent ainsi, avant et après la répartition des titres détenus indirectement par l'entremise des fonds communs et des sociétés en commandite :

	2010		2009	
	Détenus directement	Détenus indirectement	Juste valeur totale	
Devises				
Dollar américain	291 548	87 562	379 110	407 085
Euro	95 643	22 178	117 821	127 246
Yen	42 345	8 382	50 727	41 388
Livre sterling	38 586	22 214	60 800	57 140
Autres devises (31) (33 en 2009)	53 284	115 285	168 569	144 397
	521 406	255 621	777 027	777 256

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2010
(les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

3. Placements (suite)

3g. Placements libellés en devises étrangères (suite)

Afin de gérer certains risques de devises, le Régime et certains de ses gestionnaires détiennent des contrats sur devises. Au 31 décembre 2010, les engagements d'achat (vente) liés au contrat sur devises se détaillent comme suit :

		2010			2009		
Devise	Échéance	Nominal	Taux	Juste valeur	Nominal	Taux	Juste valeur
<i>Obligations</i>							
USD	mars-10				(1 080)	Variant de 1,0396 à 1,0635	7
USD	janv-10				33 000	1,0563	(264)
USD	mars-11	(947)	1,0066	11	-	-	-
USD	mars-11	(2 184)	1,0212	56	-	-	-
USD	mars-11	(1 221)	1,0195	30	-	-	-
AUD	janv-11	(729)	1,0000	(13)	-	-	-
<i>Actions</i>							
CHF	févr-10	-	-	-	(361)	1,0484796	12
EUR	févr-10	-	-	-	(4 621)	Variant de 1,5421 à 1,5833	285
EUR	févr-10	-	-	-	262	Variant de 1,5718 à 1,5913	(20)
GBP	janv-10	-	-	-	75	1,6810	1
JPY	févr-10	-	-	-	(241 386)	Variant de 0,0118 à 0,0122	140
JPY	févr-10	-	-	-	241 386	0,0118	(139)
USD	févr-10	-	-	-	(13 399)	Variant de 1,0456 à 1,0646	207
USD	févr-10	-	-	-	7 858	1,059334	(87)
<i>Globalement</i>							
USD		(4 352)	Variant de 1,0066 à 1,0212	97	26 379	Variant de 1,0396 à 1,0646	(137)
AUD		(729)	1,0000	(13)	-	-	-
CHF		-	-	-	(361)	1,0484796	12
EUR		-	-	-	(4 359)	Variant de 1,5421 à 1,5913	265
GBP		-	-	-	75	1,681	1
JPY		-	-	-	-	0,01181 à 0,0122	1

Tout mouvement de 1 % du dollar canadien aurait les effets suivants sur les placements libellés en devises étrangères et sur l'augmentation totale de l'actif net disponible pour le service des prestations au 31 décembre 2010 :

	\$
Devises	
Dollar américain	3 747
Euro	1 178
Yen	507
Livre sterling	608
Autres devises	1 678

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2010
(les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

3. Placements (suite)

3h. Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Le tableau suivant présente les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé classés selon la hiérarchie d'évaluation décrite ci-dessus :

	2010			Total
	Niveau			
	1	2	3	
Actifs				
Effets commerciaux	179	17 762	-	17 941
Obligations et fonds d'obligations	-	651 597	59 515	711 112
Actions et fonds d'actions	977 294	2 080	-	979 374
Actifs déposés en contrepartie des contrats à terme	89 911	85 651	57 325	232 887
Fonds et prêts hypothécaires	12 394	-	32 290	44 684
Fonds de couverture	-	-	36 645	36 645
Placements privés	-	-	200 588	200 588
Placements immobiliers	-	323	164 942	165 265
Encaisse des fiduciaires	6 972	-	-	6 972
Encaisse	6 978	-	-	6 978
Actifs relatifs aux opérations de prêts de titres	938	-	-	938
Total	1 094 666	757 413	551 305	2 403 384
Passif				
Engagement relatifs aux opérations de prêts de titres	-	938	-	938
Total	-	938	-	938

	2009			Total
	Niveau			
	1	2	3	
Actifs				
Effets commerciaux	184	9 084	-	9 268
Obligations et fonds d'obligations	-	605 738	52 886	658 624
Actions et fonds d'actions	860 870	770	-	861 640
Actifs déposés en contrepartie des contrats à terme	51 080	132 337	52 157	235 574
Fonds et prêts hypothécaires	10 639	-	34 592	45 231
Fonds de couverture	-	-	38 259	38 259
Placements privés	-	-	152 559	152 559
Placements immobiliers	-	-	129 009	129 009
Encaisse des fiduciaires	5 755	(264)	-	5 491
Encaisse	6 989	-	-	6 989
Actifs relatifs aux opérations de prêts de titres	373	-	-	373
Total	935 890	747 665	459 462	2 143 017
Passif				
Engagement relatifs aux opérations de prêts de titres	-	373	-	373
Total	-	373	-	373

Au cours des exercices se terminant les 31 décembre 2010 et 2009, il n'y a eu aucun transfert d'instruments financiers entre les niveaux 1, 2 et 3.

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2010
(les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

3. Placements (suite)

3h. Hiérarchie des évaluations à la juste valeur (suite)

Le tableau suivant présente les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur et évalués selon les paramètres du niveau 3 :

2010						
	Solde d'ouverture	Total des gains (pertes) comptabilisés en résultats	Achats	Ventes	Solde de clôture	Total des gains (pertes) non réalisés sur les titres détenus au 31 décembre 2010
Effets commerciaux	-	-	-	-	-	-
Obligations et fonds d'obligations	52 886	5 862	1 223	(456)	59 515	16 150
Actions et fonds d'actions	-	-	-	-	-	-
Actifs déposés en contrepartie des contrats à terme	52 157	(8)	5 176	-	57 325	(4 008)
Fonds et prêts hypothécaires	34 592	-	-	(2 302)	32 290	-
Fonds de couverture	38 259	(249)	16 207	(17 572)	36 645	(27 485)
Placements privés	152 559	24 180	32 533	(8 684)	200 588	(20 593)
Placements immobiliers	129 009	8 017	27 916	-	164 942	26 519
Encaisse des fiduciaires	-	-	-	-	-	-
	459 462	37 802	83 055	(29 014)	551 305	(9 417)

2009						
	Solde d'ouverture	Total des gains (pertes) comptabilisés en résultats	Achats	Ventes	Solde de clôture	Total des gains (pertes) non réalisés sur les titres détenus au 31 décembre 2009
Effets commerciaux	-	-	-	-	-	-
Obligations et fonds d'obligations	44 239	2 133	6 514	-	52 886	10 288
Actions et fonds d'actions	-	-	-	-	-	-
Actifs déposés en contrepartie des contrats à terme	-	(3 999)	56 156	-	52 157	(3 999)
Fonds et prêts hypothécaires	36 329	-	-	(1 737)	34 592	-
Fonds de couverture	96 496	(20 267)	18 030	(56 000)	38 259	(23 922)
Placements privés	149 150	(15 140)	22 534	(3 985)	152 559	(44 072)
Placements immobiliers	154 448	(21 161)	14 214	(18 492)	129 009	18 502
Encaisse des fiduciaires	-	-	-	-	-	-
	480 662	(58 434)	117 448	(80 214)	459 462	(43 203)

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2010
(les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

4. Activités de placements

Les revenus (pertes) provenant des placements se détaillent ainsi :

	Revenus		Gains (pertes) réalisés		Variation juste valeur		Total	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Encaisse, effets commerciaux	133	276	-	-	(280)	250	(147)	526
Obligations et fonds d'obligations	26 301	24 539	22 526	21 378	14 863	15 554	63 690	61 471
Actions et fonds d'actions	23 759	23 231	34 126	(88 630)	75 508	266 830	133 393	201 431
Actifs déposés en contrepartie et contrats à terme	29 489	38 825	579	12	(1 484)	(3 619)	28 584	35 218
Fonds et prêts hypothécaires	2 526	3 142	14	-	253	(57)	2 793	3 085
Fonds de couverture	4 418	16 843	609	770	(3 563)	(17 073)	1 464	540
Placements privés	6 003	3 864	62	(537)	24 180	(14 607)	30 245	(11 280)
Placements immobiliers et concessions	6 736	6 436	-	6 127	7 952	(27 142)	14 688	(14 579)
Gestion de devises	-	-	1 238	6 585	(58)	(820)	1 180	5 765
Fluctuation des taux de change	952	(7 673)	(17 849)	10 541	-	-	(16 897)	2 868
Autres revenus de placements	330	435	-	-	-	-	330	435
	100 647	109 918	41 305	(43 754)	117 371	219 316	259 323	285 480

5. Prêts de titres

Les transactions conclues aux 31 décembre 2010 et 2009 relativement aux opérations de prêts de titres se résument comme suit :

	2010	2009
Prêts de titres à la valeur de marché équivalant à la valeur comptable	196 538	178 207
Contreparties reçues		
Titres à la valeur de marché équivalant à la valeur comptable	200 190	182 120
Espèces	938	373

Le Régime a constaté un passif équivalant aux contreparties en espèces totalisant 938 000 \$ (373 000 \$ en 2009) au poste « *Engagements relatifs aux opérations de prêts de titres* ». Si ces espèces ne sont pas remboursées, la contrepartie conservera les titres prêtés donnés en garantie.

Les contreparties reçues peuvent être réalisées dans l'éventualité où le courtier ne remet pas, à la date d'échéance, les titres prêtés.

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2010
(les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

6. Cotisations

En vertu du règlement du Régime, les participants et l'Université cotisent selon une base paritaire. Le taux de cotisation fixé par le Comité de retraite depuis le 1^{er} juin 2010 est de 10,8 %. Ce taux a été de 10,7 % entre le 1^{er} janvier 2009 et le 31 mai 2010.

Ce taux, appliqué au traitement du participant duquel on déduit 25 % pour la partie qui est inférieure au maximum des gains admissibles au sens du Régime de rentes du Québec, détermine la cotisation de chacune des parties.

Les cotisations se détaillent ainsi :

	2010	2009
Membres		
Cotisations de l'année courante	46 144	42 469
Ajustements d'années antérieures	553	199
Rachats d'années de service	1 843	1 497
Cotisations additionnelles	702	458
	49 242	44 623
Employeurs		
Cotisations de l'année courante	46 144	42 469
Ajustements d'années antérieures	553	264
Rachats d'années de service	520	735
	47 217	43 468

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2010
(les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

7. Frais d'administration

Les frais d'administration se détaillent ainsi :

	Placements		Administration du règlement		Administration générale		Total	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Salaires, avantages sociaux et formation	522	520	1 104	1 091	1 055	1 091	2 681	2 702
Déplacements et réunions	56	80	16	41	136	165	208	286
Dépenses d'exploitation	117	115	453	425	238	239	808	779
Frais externes	72	74	185	214	148	157	405	445
Autres dépenses	20	21	62	62	47	45	129	128
	787	810	1 820	1 833	1 624	1 697	4 231	4 340

8. Obligations relatives aux prestations

Le cabinet d'actuaire Mercer a établi la valeur actuarielle des prestations constituées au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009 sur la base de la revue de la situation financière à cette date telle que prévue à la section 23 du règlement du Régime.

La valeur actuarielle des prestations constituées selon la pleine indexation a été déterminée au moyen des hypothèses les plus probables selon la méthode de projection des prestations pour les services accumulés jusqu'à maintenant. Les écarts entre les résultats obtenus selon la méthode précitée et ceux obtenus selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service (méthode requise en vertu du chapitre 4100 des normes de l'Institut Canadien des Comptables Agréés) sont non significatifs.

Les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées tiennent compte des prévisions concernant la situation du marché à long terme. Les hypothèses actuarielles à long terme les plus importantes utilisées pour l'évaluation sont les suivantes :

	2010	2009
Rendement de l'actif	6,25 %	6,35 %
Frais d'administration et frais directs de gestion	0,40 %	0,50 %
Augmentation des échelles salariales	2,50 %	2,50 %
Pleine indexation des rentes	2,00 %	2,00 %

En plus de l'augmentation des échelles, les augmentations salariales considérées dans l'évaluation tiennent compte de la progression dans l'échelle en fonction de l'âge atteint.

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2010
(les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

8. Obligations relatives aux prestations (suite)

Toutefois, le taux d'indexation des rentes et les augmentations salariales pour l'année suivant la date d'évaluation étant connus, ceux-ci sont utilisés à la place des hypothèses à long terme.

Les hypothèses suivantes ont donc été utilisées :

	Au 31 décembre 2010 pour l'année 2011	Au 31 décembre 2009 pour l'année 2010
Augmentation de salaires en plus de l'échelle de salaires	Selon les ententes établies pour chaque fonction et établissement	Selon les ententes établies pour chaque fonction et établissement
Pleine indexation des rentes	1,70 %	0,40 %

9. Capitalisation

Le déficit de la valeur marchande de l'actif net par rapport à la valeur actuarielle des prestations constituées selon la pleine indexation s'établit comme suit à la suite des travaux effectués par Mercer :

	2010	2009
Valeur marchande de l'actif net disponible pour le service des prestations	2 415 520	2 156 176
Valeur actuarielle des prestations constituées selon la pleine indexation	2 738 283	2 539 155
Déficit de la valeur marchande de l'actif net par rapport à la valeur actuarielle des prestations constituées selon la pleine indexation	(322 763)	(382 979)

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2010
(les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

10. Réserve pour indexation

La réserve pour indexation est tributaire de la valeur actuarielle de l'actif net par rapport à la valeur actuarielle des prestations constituée selon la pleine indexation déterminée en fonction de la revue de la situation financière, telle que prévue à la section 23 du règlement du Régime. La revue de la situation financière exige de lisser sur une période de cinq ans les variations de valeurs marchandes de l'actif. Conséquemment, en vertu de ce calcul, le déficit s'établit à 241 922 000 \$ (180 669 000 \$ au 31 décembre 2009).

Au 31 décembre 2010, la réserve cumulative nécessaire pour la pleine indexation est de 84 700 000 \$ (68 223 000 \$ au 31 décembre 2009). Cette réserve pour indexation couvre l'écart entre la pleine indexation et celle prévue par le Régime pour tous les membres et bénéficiaires pour le service depuis le 1^{er} janvier 2005. Le manque à gagner afin de combler la réserve pour indexation s'établit de la façon suivante :

	2010	2009
Coût cumulatif de la réserve pour la pleine indexation		
Solde au début	68 223	49 266
Coût de l'exercice	<u>16 477</u>	<u>18 957</u>
	84 700	68 223
Réserve pour indexation, le moins élevé de : (sans être inférieur à 0 \$ et excéder b))	-	-
Excédent de:		
a) - Valeur marchande de l'actif net disponible pour le service des prestations	2 415 520	2 156 176
- Valeur actuarielle des prestations constituées selon l'indexation prévue du Régime	<u>2 653 583</u>	<u>2 470 932</u>
	(238 063)	(314 756)
Plus: Ajustement pour lissage résultant de l'utilisation de la revue de la situation financière	<u>80 841</u>	<u>202 310</u>
Déficit actuariel sur base de la valeur lissée de l'actif	<u>(157 222)</u>	<u>(112 446)</u>
b) - Coût cumulatif de la réserve pour la pleine indexation	<u>84 700</u>	<u>68 223</u>
Manque à gagner afin de combler la réserve pour indexation		
Insuffisance cumulative de la réserve pour indexation	<u>84 700</u>	<u>68 223</u>
Plus: Déficit actuariel sur base de la valeur lissée de l'actif	<u>157 222</u>	<u>112 446</u>
	<u>241 922</u>	<u>180 669</u>

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2010
(les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

11. Engagements

Le Régime loue ses bureaux en vertu d'un bail qui doit venir à échéance le 30 novembre 2014.

Les loyers futurs de base comprennent les paiements suivants :

2011	323
2012	221
2013	221
2014	<u>204</u>
Total	<u>969</u>

12. Événement postérieur à la date du bilan

Le 17 mars 2011, les membres du Comité de retraite ont accepté la production d'une évaluation actuarielle en date du 31 décembre 2010; les résultats devront être connus au plus tard le 30 septembre 2011.



 **RRUQ**
Régime de retraite
de l'Université du Québec



FÉDÉRATION DES RETRAITÉS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

APRÈS L'UQAM

ASSOCIATION DU PERSONNEL RETRAITÉ
DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À
MONTRÉAL

Mme Francine David
9276 rue Joseph-Melançon
Montréal (Québec) H2M 2H8
514-388-3003
david.francine@videotron.ca

APRÈS-INRS

ASSOCIATION DES PERSONNELS
RETRAITÉS DE L'INSTITUT NATIONAL DE
LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

M. Rudolf Bertrand
490 rue de la Couronne
Québec (Québec) G1K 9A9
418-654-2942
rudolfb@videotron.ca

APRTU

ASSOCIATION DES PERSONNES
RETRAITÉES DE LA TÉLÉ UNIVERSITÉ

Vacant

APR-UQAM

ASSOCIATION DES PROFESSEURES
ET PROFESSEURS RETRAITÉS DE
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

M. Philippe Barbaud
4 rue Souart
Laval (Québec) H7J 1C4
450-666-0464
pheb@videotron.ca

APR-UQTR

ASSOCIATION DES PROFESSEURS
RETRAITÉS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
À TROIS-RIVIÈRES

M. Achille Leblanc
APRUQTR, a/s SPUQTR
Case postale 500
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H7
819-376-9077
achille.leblanc@uqtr.ca

ARENAP

ASSOCIATION DES RETRAITÉS DE
L'ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION
PUBLIQUE

M. André Parent
1075 rue Gustave-Langelier
Québec (Québec) G1Y 2J1
aparent@videotron.ca

ARUQAC

ASSOCIATION DES RETRAITÉS DE
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

Mme Marie-Andrée Desmeules
555 boulevard de l'Université
Bureau H0-1190
Chicoutimi (Québec) G7H 2B1
418-549-7124
madesmeu@videotron.ca

ARUQAR

ASSOCIATION DES RETRAITÉS DE
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI

Mme Marièle Cantin
389-B rue Saint-Germain Est
Rimouski (Québec) G5L 1C9
418-721-3503
mariele.cantin@cgocable.ca

ARUQAT

ASSOCIATION DES RETRAITÉS
DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Mme Murielle Bolduc-Bourdouxhe
53 rue Gatineau
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 1M7
819-797-0336
Murielle.Bolduc@uqat.ca

ARUQO

ASSOCIATION DES RETRAITÉS DE
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

M. Yves Asselin
45 rue Paul-Verlaine
Gatineau (Québec) J9J 2P4
819-770-3910
yasselin@sympatico.ca

ARUQSS

ASSOCIATION DES RETRAITÉS
DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
(SIÈGE SOCIAL)

M. Pierre Dionne
1457 rue de Nerval
Québec (Québec) G2G 1R6
418-871-4036
pierre.dionne@uquebec.ca

ARUQTR

ASSOCIATION DES RETRAITÉS DE
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-
RIVIÈRES

M. Jacques Massé
7220 rue Bayard
Trois-Rivières (Québec) G8Y 2E5
819-372-5330
massejac@cgocable.ca



LISTE DES RENTIERS EN 2010

Cette section a été retirée volontairement de la présente version électronique par respect des renseignements personnels qu'elle contenait.

LISTE DES RENTIERS DÉCÉDÉS EN 2010

Cette section a été retirée volontairement de la présente version électronique par respect des renseignements personnels qu'elle contenait.

COMITÉS ET PARTENAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2010

MEMBRES DU COMITÉ DE RETRAITE

Claude Arbour
UQTR – Corporation

Onil Arcand
UQAT – Employés

André Bellavance
UQAT – Corporation

Marcel Belleau
UQAM – Membre nommé par
les participants inactifs et les
bénéficiaires (votant)

Diane Bérubé
UQAR – Employés

Andrée Castonguay
UQAC – Employés

Marc Demers
ENAP – Employés

André Dorion
UQAC – Corporation

Matthieu Dufour
UQAM – Membre nommé
par les participants actifs
en assemblée annuelle
(non votant)

Yves Dupont
UQO – Corporation

Bernard Gaucher
UQTR – Employés

Monique Goyette
UQAM – Corporation

Hélène Grand-Maitre
UQ – Corporation

Louise Laflamme
ENAP – Corporation

Jean Lavoie
INRS – Corporation

Nicolas Le Berre
INRS – Employés

Michel Lizée
UQAM – Employés

Claude Maheu
Membre nommé par
l'Assemblée des gouverneurs

Gilles Picard
ÉTS – Employés

André Régimbald
UQO – Membre nommé par
les participants actifs en
assemblée annuelle (votant)

Clément Roberge
Membre nommé par
l'Assemblée des gouverneurs

Antoine Shaneen
UQO – Employés

Zaki Taboubi
UQ – Employés

Normand Trudel
ÉTS – Corporation

Michel Turcotte
Membre indépendant nommé
par le Comité de retraite

Marjolaine Viel
UQAR – Corporation

Florent Vignola
Membre nommé par les
participants inactifs et les
bénéficiaires (non votant)

MEMBRES DU COMITÉ D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Andrée Castonguay

Nicolas LeBerre

Allison Marchildon

Magalie Jutras

Jacques Plamondon,
président

MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

Bernard Gaucher

Monique Goyette

Hélène Grand-Maitre

Michel Lizée

Gilles Picard, président

Marjolaine Viel

MEMBRES DU COMITÉ DE PLACEMENT

Robert Ciamarro,
membre externe

André Dorion, président

Matthieu Dufour

Jean Lavoie

Michel Lemieux,
membre externe

Michel Lizée

Clément Roberge

Antoine Shaneen

MEMBRES DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Onil Arcand

Raynald Bédard,
membre externe

Michel Bélanger,
membre externe

Marc Demers

Yves Dupont

Normand Trudel, président

PARTICIPANTS AU COMITÉ DES USAGERS

Lucie Bilodeau, ENAP

Ginette Belleau, INRS

Madeleine Belzile, UQAR

Lucie Blanchet, BRUQ

Angèle Bouchard, UQAT

Michèle Breton, TELUQ

Sylvie Brouillette,
Musée de la culture populaire

Lucie Dubé, UQTR, présidente

Luc Dessureault, UQAM

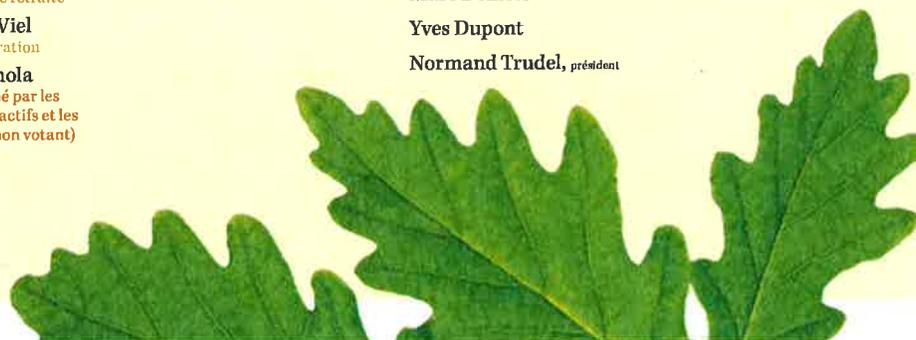
Line L'Espérance, UQO

Joanne Morneau, ÉTS

Jacinte Normand, UQ

Danièle Parent, UQAC

Chantal Racine, UQ



PRINCIPAUX CONSEILLERS EXTERNES

ACTUAIRES :

Mercer, Consultant

Québec

BANQUE :

Banque Nationale du Canada

Québec

CONSEILLERS JURIDIQUES :

Fasken Martineau DuMoulin

Québec

Stikeman Elliott

Montréal

DROITS DE VOTE :

**Groupe Investissement
Responsable Inc**

Montréal

GARDE DE VALEURS :

Fiducie RBC Dexia

Montréal

TRAITEMENT DES DONNÉES :

**Morneau Shepell,
Actuaires-conseils**

Montréal

VÉRIFICATEURS EXTERNES :

**Samson, Bélair,
Deloitte & Touche**

Québec

GESTIONNAIRES DE PORTEFEUILLES

OBLIGATIONS CANADIENNES :

Addenda Capital Inc.

Montréal

Canso Investment Counsel Ltd

Richmond Hill, ON

Phillips Hager & North Investment Mng Ltd

Vancouver

PIMCO, LLC

Newport Beach, CA

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES INDEXÉS :

Bona Vista Asset Management Limited

Toronto

First National Financial Corporation

Toronto

DETTES DE MARCHÉS ÉMERGENTS :

Ashmore Investment Management Ltd

Londres, UK

ACTIONS CANADIENNES :

Foyston Gordon & Payne Inc.

Toronto

Letko Brosseau & Associés

Montréal

Placements Montrusco Bolton Inc.

Montréal

ACTIONS ÉTRANGÈRES :

C.S. McKee LP.

Pittsburg, PA

Gestion de placements TD Inc.

Toronto

Hexavest Inc.

Montréal

Munder Capital Management

Boston, MA

Victory Capital Management Inc.

New York, NY

Wellington Management Company, LLP

Boston, MA

COMMODITÉS :

Gresham Investment Management, LLC

New-York, NY

FONDS IMMOBILIERS :

Bentall Kennedy (Canada) LP

Vancouver

Global Forest Partners LP

Lebanon, NH

Caisse de dépôt et placement du Québec

Montréal

**Maestro, gestionnaires de
capitaux immobiliers**

Montréal

FONDS DE COUVERTURE :

HR Stratégies Inc.

Montréal

Northwater Capital Management Inc.

Toronto

Private Advisors, LLC

Richmond, VA

PLACEMENTS PRIVÉS :

Axa Private Equity

Paris, France

Caisse de dépôt et placement du Québec

Montréal

EdgeStone Capital Partners

Toronto

Genechem Therapeutics Management

Montréal

Novacap Partenaire Financier

Montréal

Oaktree Capital Management L.P.

Los Angeles, CA

Penfund Management

Toronto

Schroder Ventures Canada Inc.

Montréal

Siparex, Sigefi Private Equity

Lyon, France

Sword Energy Inc.

Calgary

Terra Firma Capital Partners Ltd

Londres, UK

Trencap, S.E.C.

Montréal

Wilton Asset Management

Boston, MA

Woodside Management

Redwood Shores, CA

CALENDRIER DES ASSEMBLÉES ANNUELLES 2011

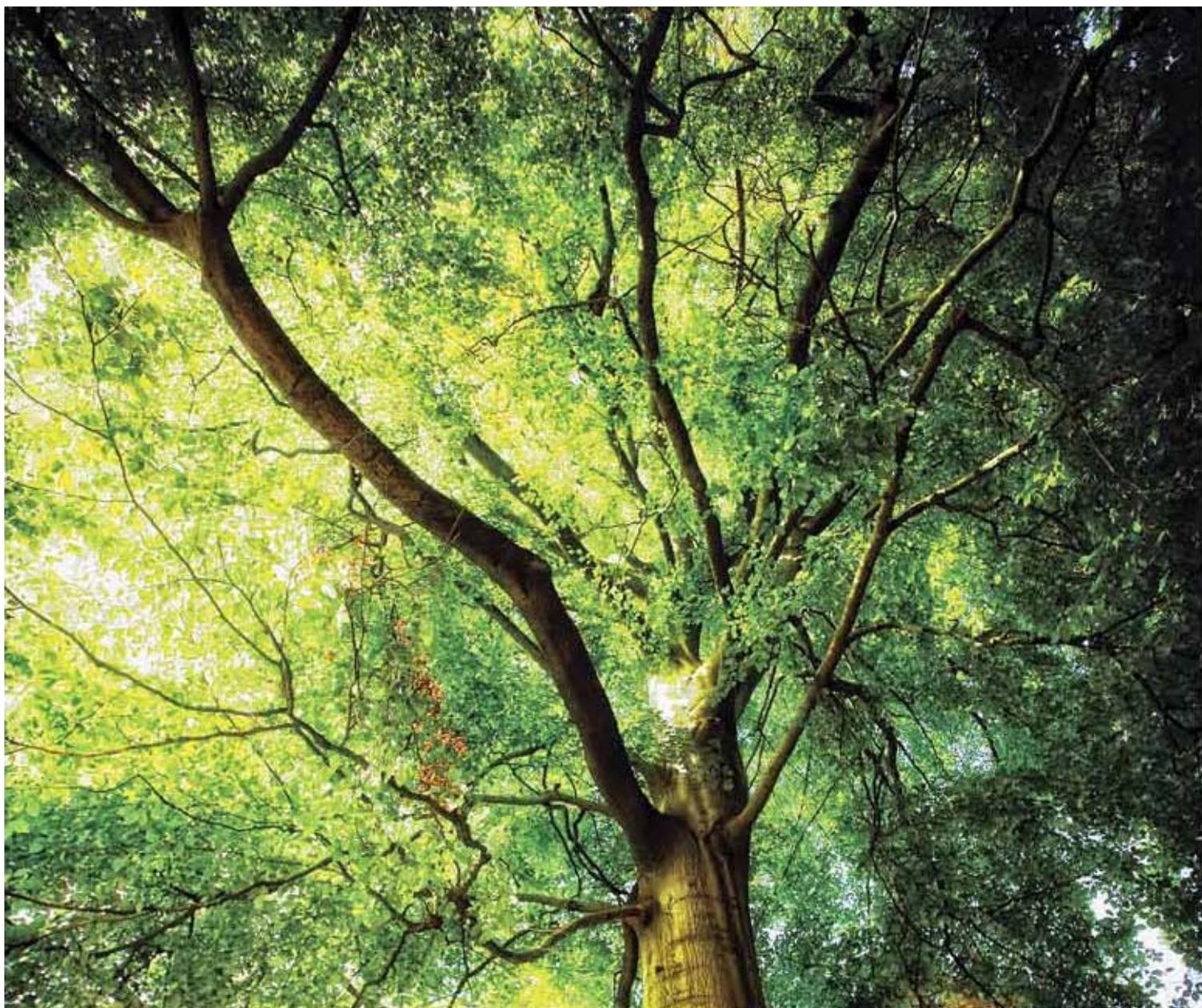
JEUDI 12 MAI	VENDREDI 13 MAI	LUNDI 16 MAI	MARDI 17 MAI	MERCREDI 18 MAI
<p>9 H À 10 H UQO</p> <p>283, Alexandre-Taché Gatineau</p> <p>Pavillon Alexandre-Taché</p> <p>Salle F-0129</p>	<p>9 H À 10 H UQAC</p> <p>555, boul. de l'Université Chicoutimi</p> <p>Salle P0-5000</p>	<p>9 H À 10 H ENAP (POUR UQ, TÉLUQ, ENAP, INRS ET RRUQ)</p> <p>555, boul. Charest Est Québec</p> <p>Salle 4114 Webdiffusion</p>	<p>9 H À 10 H INRS CAMPUS IAF</p> <p>531, boul. des Prairies Laval</p> <p>Salle Pasteur</p>	<p>9 H À 10 H UQAM</p> <p>320, Sainte-Catherine Est Montréal</p> <p>Salle DS_R510</p>
<p>15 H À 16 H UQAT</p> <p>445, boulevard Université Rouyn-Noranda</p> <p>Salle C-200</p>	<p>15 H À 16 H UQAR</p> <p>1595, boulevard Alphonse-Desjardins Lévis</p> <p>Salle 2064 (Lévis)</p> <p>en vidéo-conférence de Lévis Salle J-455 (Rimouski)</p>	<p>14 H À 15 H UQTR</p> <p>3351, boul. des Forges Trois-Rivières</p> <p>Pavillon Albert-Tessier</p> <p>Salle 1200</p>	<p>14 H À 15 H ÉTS</p> <p>1100, rue Notre-Dame Ouest Montréal</p> <p>Auditorium Nortel A-1600</p>	

Note :

Compte tenu de la consultation de plus en plus fréquente du site Internet du RRUQ et dans un souci de protection de l'environnement, seulement mille copies du rapport annuel sont imprimées. De plus, afin de rendre sa consultation aisée et contrairement aux années antérieures, ce rapport a été imprimé en quadrichromie. La faible différence de coûts par rapport à une impression en deux couleurs, ainsi que les avantages qui en résultent, expliquent ce changement.







NOTRE PROMESSE...
MIEUX GARANTIR
VOTRE AVENIR!

RÉGIME DE RETRAITE
DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

2600 BOULEVARD LAURIER, BUREAU 600
QUÉBEC (QUÉBEC) G1V 4W1

TÉLÉPHONE : 418-654-3850

LIGNE SANS FRAIS : 1-888-236-3677

TÉLÉCOPIEUR : 418-654-3854

WWW.RRUQ.CA



 **RRUQ**
Régime de retraite
de l'Université du Québec